



2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Agence Locale
de l'Énergie
et du Climat

mve
Maîtrisez Votre Énergie

SOMMAIRE

L'ALEC-MVE	p. 3
L'ÉQUIPE SALARIÉE EN 2023	p. 4
LA VIE DE L'ÉQUIPE	p. 6
LES NOUVEAUX ADHÉRENTS	p. 8
LE BUDGET	p. 9
LA COMMUNICATION	p.10

PÔLE HABITAT p.12

 CONSEIL FRANCE RÉNOV'	p.14
 COPROPRIÉTÉS	p.16
 HABITAT INDIVIDUEL	p.18
 PASS'RÉNO HABITAT	p.20
 PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	p.22

PÔLE TERRITOIRES ET TRANSITIONS p.24

 ÉDUCATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p.26
 PLANIFICATION TERRITORIALE ET INNOVATION	p.28

PÔLE PATRIMOINE PUBLIC ET TERTIAIRE PRIVÉ p.30

 STRATÉGIE ÉNERGIE CLIMAT	p.32
 PATRIMOINE PUBLIC	p.34
 ÉNERGIES RENOUVELABLES	p.36
 TERTIAIRE PRIVÉ	p.38

L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT - MAÎTRISEZ VOTRE ÉNERGIE.

Créée en 1999, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien - MVE est une structure d'ingénierie territoriale de proximité au service de ses collectivités adhérentes. Elle partage son expertise en matière d'énergie avec tous les acteurs de son territoire. Son statut d'association loi 1901 lui garantit neutralité et indépendance et lui permet de rassembler autour de la table un écosystème d'acteurs publics et privés locaux. Elle mutualise les moyens pour un ensemble de collectivités voisines.

Les ALEC, membres de la fédération FLAME, sont des associations créées par les collectivités locales pour les accompagner dans la transition énergétique. Elles sont obligatoirement présidées par un ou une élue de leurs collectivités adhérentes. **Depuis la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021, elles sont identifiées et reconnues comme des acteurs incontournables pour accompagner la transition énergétique et écologique des territoires.**

DEUX MISSIONS PRINCIPALES

L'ALEC-MVE assure une mission d'information, de conseil et de sensibilisation envers les habitants et les professionnels via l'animation du service public France Rénov' sur 36 communes de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Les conseiller-ères de l'ALEC-MVE répondent aux questions des particuliers sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique de l'habitat.

L'Agence assure également une mission d'accompagnement stratégique et technique pour ses collectivités adhérentes. L'ALEC-MVE est une véritable actrice d'ingénierie de proximité ancrée sur son territoire. Grâce à son expertise elle accompagne les politiques publiques locales et contribue à transcrire les questions planétaires de l'énergie et du climat à l'échelle locale.

ZOOM

UNE REFONTE INDISPENSABLE DES ACTIVITÉS DE L'ALEC-MVE

Du fait de l'évolution du contexte de ces dix dernières années, les collectivités locales se sont plus fortement approprié les questions énergie-climat, sollicitant de plus en plus l'ALEC-MVE pour les accompagner.

Arrivant à un stade où l'équipe, compte tenu de sa taille, ne pouvait plus faire face à toutes les demandes, l'Agence a engagé, à l'été 2023, un travail de refonte de ses activités pour répondre de façon plus efficace et plus adaptée à ses adhérents. Gouvernance et équipe salariée ont été mobilisées sur plusieurs temps d'atelier pour questionner le positionnement de la structure et les activités actuellement menées. Ce retour vers la raison d'être de l'association était un préalable indispensable à la préparation d'un scénario d'évolution de l'activité qui sera finalisé à l'automne 2024.

L'ÉQUIPE SALARIÉE EN 2023



Eric PARVIN
Conseiller France Rénov'
Mission précarité énergétique



Djiby SALL
Conseiller France Rénov'
Mission habitat individuel



Anne MISTRAL
Directrice



Cheikh NDIAYE
Conseiller France Rénov'
Mission habitat individuel



Layla ZARIOUHI
Conseillère France Rénov'
Accueil et information



Séréna DELAR
Cheffe de projet
Pass'Réno Habitat



Jérôme LOCQ
Chef de projet
Économiste de flux



Eric TROCHON
Conseiller France Rénov'
Mission copropriété



Aline GARBINO
Responsable
administrative et financière



Elsa DEVIDAS
Coordinatrice de l'équipe
Conseil France Rénov'



Constance HOREAU
Cheffe de projet
Précarité énergétique
et bailleurs sociaux



Jahan RAZA
Conseiller France Rénov'
Mission copropriété



Alexandra TSHIAMALA
Conseillère France Rénov'
Mission copropriété



Florence GUILLARD
Chargée de gestion
administrative
et du personnel



Eric KENDA
Directeur adjoint
Responsable du pôle
Patrimoine public et
Tertiaire privé



Marianne LE ROY
Chargée de communication



Raphaële HELIOT
Chargée de mission mobilisation
des professionnels de
la rénovation énergétique



Quentin MAILLAND
Responsable du pôle Habitat



Clara PÉZIER
Chargée de mission
Éducation à la transition
écologique



Paul LEGOUBEY
Chargé de mission
éducation à la transition
écologique



Céline LARDEUX
Chargée de communication



Nina MONTES DE OCA
Cheffe de projet
Énergies renouvelables



Grégoire MEUNIER
Chargé de mission mobilisation
des professionnels pour
Pass'Réno Habitat



Romain DEGERT
Conseiller France Rénov'
Mission copropriété



Hugo JALLET
Chargé de mission outils
numériques - plateforme
web Pass'Réno Habitat



Kadidiatou COULIBALI
Stage - Assistante de
communication



Aminata CISSÉ
Chargée de projet efficacité
énergétique et énergies
renouvelables



Perrine HUTIN
Responsable administrative
et financière



Brigitte MONGODIN
Cheffe de projet
Précarité énergétique



Pauline RIMBERT
Chargée de ressources
humaines



Christophe TRINH
Stage - Chargé de mission
animation sobriété énergétique



Thomas TOUTAIN-MEUSNIER
Responsable du pôle Habitat



Tamara DJORDJEVIC
Cheffe de projet stratégie
énergie carbone



Rachid MELLAK
Chef de projet Habitat privé



Yves NANDO
Conseiller France Rénov'
Mission habitat individuel



Sylvie CHAUVET
Conseillère France Rénov'
Mission habitat individuel



Jean-Raphaël DE PELAGEY
Conseiller France Rénov'
Mission rénovation performante



Anne-Laure RICHÉ
Chargée de mission
Planification territoriale
et innovation



Alexis DRZEMCZEWSKI
Responsable du pôle
Territoires & Transitions



Sophie POLSPOEL
Conseillère France Rénov'
Mission copropriété



Jérôme DELASSALLE
Chef de projet planification
territoriale et innovation



Mathilde MARCHAND
Cheffe de projet habitat privé



Hayat IGOUDJIL
Conseillère France Rénov'
Accueil et information

LA VIE DE L'ÉQUIPE. En 2023, l'effectif de l'ALEC-MVE a continué à croître de 11 %, faisant passer d'une moyenne de 28 ETP* en 2022 à 31 ETP en 2023. Cette dynamique de croissance qui s'est fortement accélérée depuis 2017 a conduit l'Agence à se structurer et s'outiller dans les années qui ont suivi. La poursuite de cette croissance nécessite de nouveaux ajustements (création d'échelons de management intermédiaires, organisation des équipes) et amène l'équipe à se questionner sur les locaux qu'elle occupe depuis 2021 qui deviennent déjà trop étroits.

RÉALISATIONS 2023

Cette année a encore vu un turnover significatif au sein des équipes, avec le départ de 11 salarié-es. Des recrutements étaient ouverts tout au long de l'année et l'Agence a accueilli 14 nouveaux collaborateur-rices, portant l'effectif à 32 salarié-es en fin d'année. Trois nouveaux postes ont été créés. Nous avons accueilli 4 stagiaires, dont 2 ont pu accéder à une embauche au sein de l'équipe. Par ailleurs, 2 CDD ont été transformés en CDI et 3 salariés ont bénéficié d'une évolution interne.

Au cours de l'été 2023 un baromètre social a été réalisé pour la première fois afin de mieux connaître les satisfactions de l'équipe ainsi que les difficultés et les axes d'amélioration (voir ci-contre). Des progrès sont notamment à faire sur le bien-être au travail, ce qui a été appuyé par le départ d'une salariée, proche de l'épuisement professionnel, quelques semaines plus tard.

Le CSE*, mis en place en 2022, a continué son travail avec la Direction de l'association en 2023 et a été renouvelé à l'automne, suite au départ de plusieurs de ses membres. Le Comité de direction, créé en 2021

et initialement composé des 3 responsables de pôles et de la directrice, s'est naturellement ouvert au poste de responsable administrative et financière. Il est maintenant constitué de 5 membres dont 2 nouveaux collaborateur-rices arrivés en 2023.

Des augmentations salariales ont été faites en 2022 et 2023 en prévision d'un rattachement à la convention collective ADITIG en 2024. Les négociations, qui incluaient toutes les ALEC, ont finalement échoué mais les augmentations doivent se poursuivre en 2024 afin de fidéliser l'équipe.

PERSPECTIVES 2024

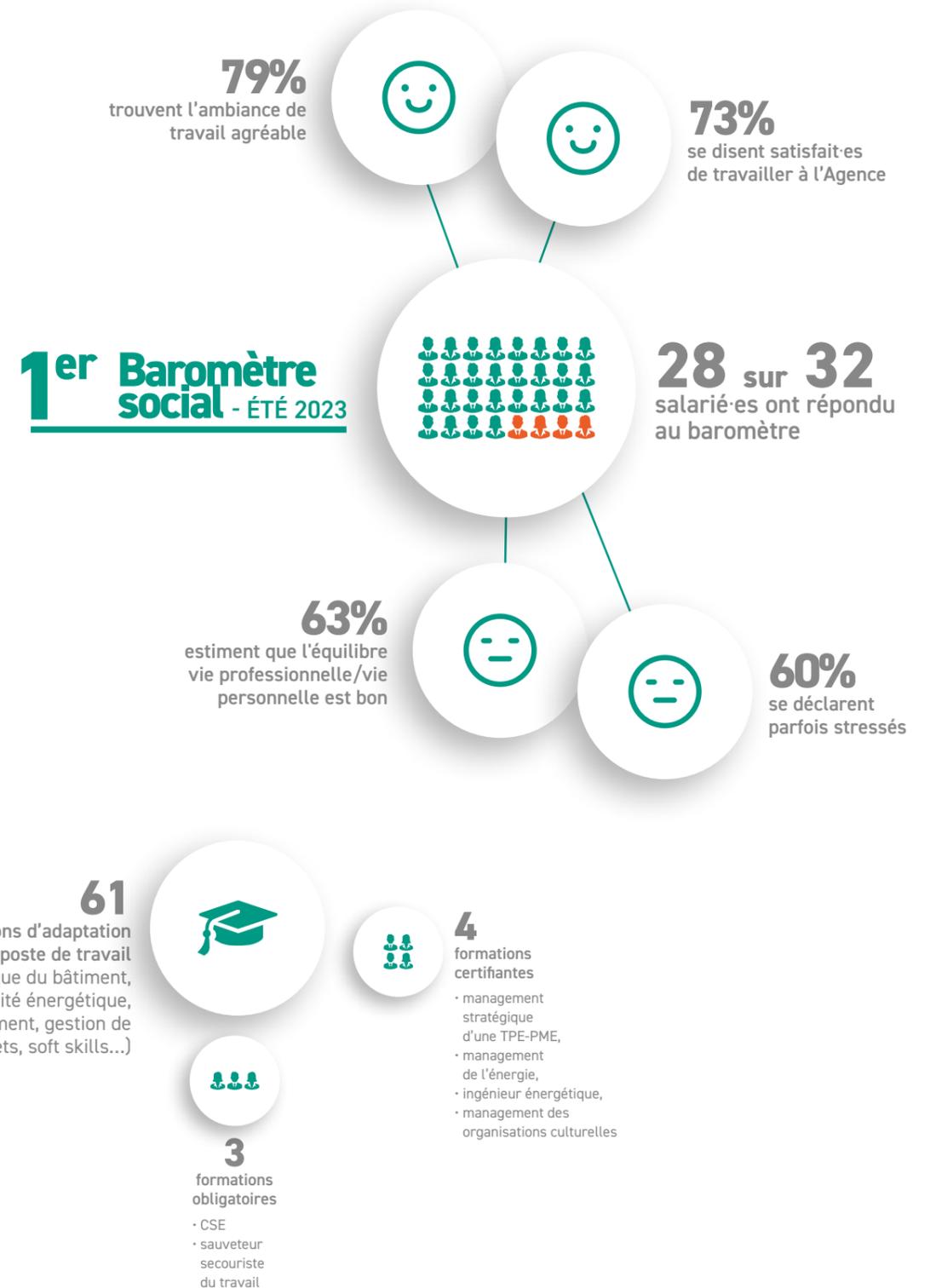
Sur le premier semestre, nous visons une stabilité de l'équipe. Seuls deux départs sont prévus de longue date et tous les postes de conseiller-ères France Renov' seront pourvus. Un poste de manager restera à recruter. Le Comité de direction, le CSE et le bureau, travaillera à l'élaboration d'une grille de salaire propre à l'Agence dans l'optique de poser un cadre clair et transparent de la politique de rémunération. Cette grille de salaire entrera en application en juillet 2024. Enfin, une partie de l'équipe sera mobilisée sur le travail de refonte de nos activités et y voit un enjeu important pour la suite.

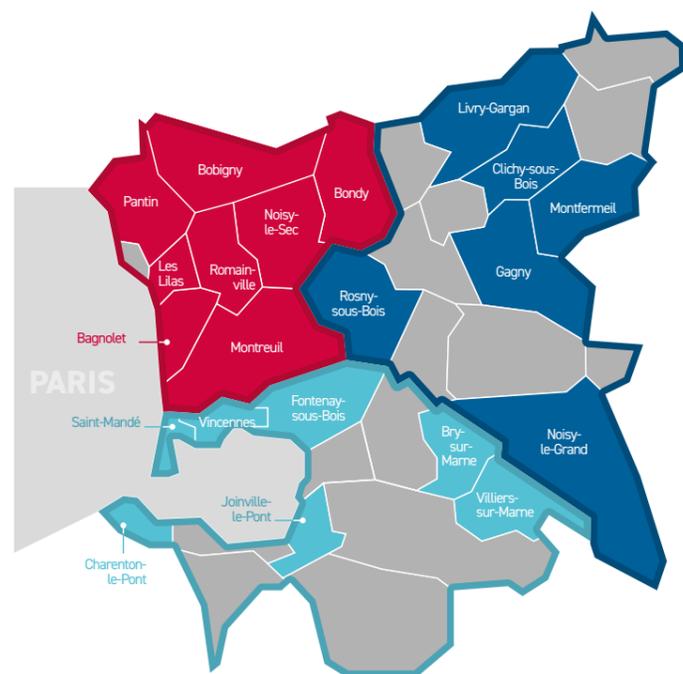
ZOOM

POUR LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES ÉQUIPES

Des moyens importants ont été mis sur la formation des salariés, cette année. 68 formations ont été suivies par 26 salarié-es, représentant un total de 173 jours de formations. La plupart des actions étaient des formations d'adaptation au poste de travail permettant aux salarié-es de monter en compétences sur le poste occupé. Nous avons également réalisé les formations obligatoires de sauveteurs secouristes du travail et du CSE. Quatre salarié-es ont pu suivre des formations certifiantes, deux dans le cadre de leur poste actuel, une dans le cadre d'une reconversion et une en apprentissage.

* ETP : Equivalent Temps Plein / CSE : Comité social et économique





LES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DE L'ALEC-MVE AU 31 DÉCEMBRE 2023

- 21 COMMUNES
- 3 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX
- 2 DÉPARTEMENTS : Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne
- LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
- LA RÉGION ÎLE-DE FRANCE

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS AU 31 DÉC.2023. Cette année a été marquée par l'adhésion de 3 nouvelles villes : Gagny, Livry-Gargan et Noisy-le-Grand. L'ALEC-MVE compte désormais 27 collectivités adhérentes : 3 EPT*, 21 communes, la Métropole du Grand Paris, et les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. L'engagement et la synergie des différents échelons institutionnels renforcent le rôle d'animateur territorial de l'ALEC-MVE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE A - MEMBRES DE DROIT : Pour Est Ensemble : Patrick LASCoux, Stephan BELTRAN, Florent GUEGUEN, Richard GALERA, Smaila CAMARA (Vice-Président) • **Pour Bagnolet :** Edouard DENOUEL • **Pour Bobigny :** Sonia AIROUCHE • **Pour Bondy :** Laurent COTTE • **Pour Les Lilas :** Sander CISINSKI • **Pour Montreuil :** Mireille ALPHONSE (Présidente) • **Pour Noisy-le-Sec :** Baptiste GERBIER • **Pour Pantin :** Nacime AMIMAR • **Pour Romainville :** Marc ELFASSY • **Pour Paris Est Marne&Bois :** Pascal TURANO (Vice-Président), Fabienne LELU, Marie-France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Annick VOISIN • **Pour Bry-sur-Marne :** Pierre LECLERC • **Pour Charenton-le-Pont :** Benoît GAILHAC • **Pour Fontenay-sous-Bois :** Philippe CORNELIS (Trésorier) • **Pour Joinville-le-Pont :** Brahim BAHMAD • **Pour Saint-Mandé :** Florence CROCHETON • **Pour Villiers-sur-Marne :** Jean-Philippe BEGAT • **Pour Vincennes :** Marie-Hélène BOILOT (Secrétaire)

Pour Grand Paris Grand Est : Rolin CRANOLY, Pascal LAGUILLY, François ACQUAVIVA, Xavier LEMOINE (Vice-Président) • **Pour Clichy-sous-Bois :** Mariam CISSE • **Pour Gagny :** Jean-François SAMBOU • **Pour Livry-Gargan et Noisy-le-Grand :** en cours de désignation • **Pour Montfermeil :** Maria DA SILVA • **Pour Rosny-sous-Bois :** Christophe PERNES, Sabah BAKIR

L'AREC Île-de-France Agence Régionale Énergie Climat et le CLER-Réseau pour la transition énergétique sont membres statutaires et bénéficient d'un siège chacun.

COLLÈGE B - MEMBRES ADHÉRENTS : Jean-Martin GRUSS (Trésorier adjoint) • Anne D'ORAZIO • **Fédération Française du Bâtiment :** Bertrand DEMENOIS • Bruno CAMELOT • Brigitte CORINTHIOS • Maya AZGUI-BERGERON • **SPL Résilience et Innovation :** Isabelle DELUC-CHARLES • **Est Ensemble Habitat :** Foudil GUEDDOU

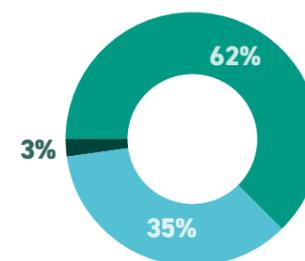
COLLÈGE C - MEMBRES ASSOCIÉS : Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : Belaïde BEDREDDINE • Conseil départemental du Val-de-Marne : Sabine PATOUX • Métropole du Grand Paris : Daniel GUIRAUD.

LE BUDGET 2023. Les comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable des associations. L'ALEC-MVE présente pour 2023 un total de **recettes de 1972 k€** contre 1597 k€ en 2022 et un total de **1968 k€ de dépenses** contre 1642 k€ en 2022. Les recettes de l'Agence sont constituées à **35% (692 k€) des cotisations** des collectivités adhérentes à l'association et à **62% (1227 k€) de subventions** (dont les trois quarts pour le programme SARE*). Les charges de personnel représentent la part la plus significative des dépenses (75%). Elles sont en augmentation de 20% par rapport à 2022 due à l'augmentation du nombre de salariées et aux hausses de salaire.

→ Le bilan, après arrêté des comptes par le conseil d'administration du 2 avril 2024 et certifié par le commissaire aux comptes, sera approuvé par l'assemblée générale du 18 juin 2024. Le résultat de l'exercice est un léger bénéfice de 4,3 k€. En 2023, l'association n'est donc pas en capacité de renforcer ses fonds associatifs et cela montre, après un résultat déficitaire en 2022 (-44,7 k€), que le modèle économique de l'association reste fragile. Les fonds associatifs sont toutefois stables et la situation financière reste saine.

PERSPECTIVES 2024

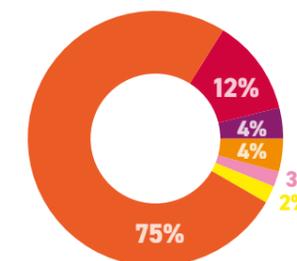
L'année 2023 a été mouvementée et constructive. L'ALEC-MVE a continué à œuvrer sur des chantiers de fond qui vont lui permettre de se stabiliser et de finir d'absorber la forte croissance des dernières années. Un travail de refonte du bouquet d'actions proposé aux collectivités adhérentes de l'association a été entamé fin 2022, en co-construction avec les adhérentes et les salariées. Accompagné par le cabinet Transitions, il a continué en 2023 et s'achèvera en 2024. Le programme SARE* prendra fin en 2024 et la mise en œuvre du nouveau Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) pour 2025 est encore très floue. Les financements précis ne seront connus qu'à l'automne 2024 pour un déploiement au 1^{er} janvier 2025. Enfin le Conseil d'Administration de l'Agence a voté en novembre 2023 une augmentation des cotisations (+23% de recettes à périmètre constant d'adhérents) dont la base de calcul n'avait pas été revue depuis plus de 10 ans. Cela va aider l'Agence à faire face à ses défis à court terme : apporter une relative stabilité financière à l'Agence dans l'attente de la refonte du bouquet d'actions et des financements du SPRH, endiguer le turnover qui a encore fortement marqué l'année 2023 et fidéliser les collaborateurs afin de conserver les expertises métiers.



PRODUITS

62%	Subventions.....	1 226 828 €
35%	Cotisations.....	692 134 €
3%	Prestations de service.....	34 154 €
	Reprises et transferts de charges.....	15 919 €
	Produits financiers.....	3 176 €
	Divers.....	17 €

Total : **1 972 228 €** **↑ +23%⁽¹⁾**



CHARGES

75%	Salaires et traitements.....	1 480 270 €
12%	Services extérieurs.....	237 945 €
4%	Achats.....	84 991 €
4%	Impôts et taxes.....	78 931 €
3%	Reports en fonds dédiés.....	46 098 €
2%	Amortissements et provisions... 31 851 €	
	Autres charges.....	7 855 €

Total : **1 967 941 €** **↑ +20%⁽¹⁾**

* EPT : Établissement Public Territorial

* SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique

(1) Évolution par rapport à l'année précédente.

LA COMMUNICATION.

Le service communication de l'ALEC-MVE est un service transversal puisqu'il est lié à toutes les activités de l'Agence. Il joue un rôle crucial pour mobiliser les publics et les inciter à agir en faveur de la transition écologique. En effet, sa mission première est de rendre visible les nombreuses actions que nous menons chaque année avec nos partenaires et de les porter à connaissance de tous les publics visés : grand public, enfants, propriétaires, copropriétaires, professionnel·les du champ social, agent·es des collectivités...

RÉALISATIONS 2023

En début d'année, l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices renforce considérablement la communication de l'Agence. Des projets, jusque-là relégués par manque de temps, voient le jour pendant le stage de 6 mois de Kadidiatou COULIBALY : création d'une chaîne Youtube, fabrication du jeu "Carbone à ras" sur l'empreinte carbone, mise à jour du matériel d'animation de l'exposition "La Maison éco2nome". La communication événementielle, très dense en 2023 avec le programme "Rénovons collectif", a occupé environ 35% du temps de l'équipe com, assurant la diffusion d'invitations et de communiqués de presse de 38 événements (conférences, ateliers, webinaires, balades thermiques...). D'autre part, le dispositif Pass'Réno Habitat bénéficie d'une nette progression en visibilité, grâce à la mise en place d'une consultation des professionnels du bâtiment et au relai de ses résultats dans une campagne de 6 semaines sur LinkedIn. L'arrivée de Marianne LE ROY, chargée de communication en CDD pour 6 mois, puis 6 mois supplémentaires, a fortement contribué à structurer les processus de communication partagés aux 8 structures porteuses du dispositif (kit de com événementielle, calendrier des événements, newsletters du réseau et des pros). L'Agence a souhaité formaliser un espace d'échange

transversal avec ses collectivités adhérentes. De ce besoin est né le Club Climat avec son identité graphique et ses outils de diffusion, ainsi qu'un début de réflexion sur sa programmation et la définition de ses cibles, qui se poursuivra en 2024.

Enfin, d'octobre à décembre, l'Agence a bénéficié d'un accompagnement externe pour repenser sa stratégie de communication et optimiser ses tâches en relation avec ses moyens disponibles. Cinq séances de travail ont été conduites par notre prestataire pour redéfinir les cibles, les messages, les objectifs de l'Agence au regard du travail mené sur la définition de la nouvelle offre de l'ALEC-MVE et son positionnement stratégique.

PERSPECTIVES 2024

Pour pouvoir engager les chantiers identifiés dans la stratégie de communication, le deuxième poste de chargé·e de communication devra être pérennisé et un·e stagiaire recruté·e. La définition du Club Climat devra être précisée et les attentes des partenaires mieux connues, pour cadrer les communications et les prises de paroles du Club. Afin d'attirer de nouveaux talents, l'Agence prévoit de travailler sur sa marque employeur. Enfin, l'équipe com sera sollicitée pour l'organisation d'un événement pour fêter les 25 ans de l'Agence.

ZOOM

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

L'ALEC-MVE a fait appel à Pauline Simon, en freelance, pour faire un audit de ses outils et de ses pratiques de communication. Son expertise et son regard extérieur ont aidé l'équipe à définir un plan d'actions sur 3 ans. Ce travail constructif a permis de redonner une place aux questions de communication au sein de l'Agence, de définir les collectivités en tant que cible prioritaire et de fluidifier le travail des chargées de communication. Parmi une trentaine d'actions, le groupe de travail a identifié 3 priorités : la mise en place de process partagés par les collaborateurs, la mise à jour et la création d'outils pour autonomiser l'équipe et la refonte du site internet.



Création de l'identité graphique du Club Climat et déclinaison des emails types



communications des événements grand public



Campagne de 6 semaines sur LinkedIn : diffusion des résultats de la consultation des professionnels du bâtiment

(1) Évolution par rapport à l'année précédente.

Pôle HABITAT

-  CONSEIL FRANCE RÉNOV'
-  COPROPRIÉTÉS
-  HABITAT INDIVIDUEL
-  PASS'RÉNO HABITAT
-  PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le pôle Habitat a structuré son activité autour de deux approches de l'enjeu énergétique que représente le secteur du bâtiment en termes d'impact environnemental mais aussi social. La première autour de **l'accompagnement des propriétaires en capacité de réaliser des travaux** qui se traduit par le déploiement de l'activité France Rénov' sur 36 villes mais aussi le déploiement métropolitain de Pass'Réno Habitat, centre de ressources, outil de suivi et de mise en relation avec les professionnels pour les propriétaires en habitat individuel. La seconde, à travers l'animation de **deux dispositifs de détection des ménages** en situation de précarité énergétique (SLIME), première étape nécessaire pour envisager des solutions de remédiation.

RÉPONDRE AUX OBJECTIFS BAS CARBONE

1 **PILOTAGE**
Partager un diagnostic et une stratégie d'intervention adaptée aux enjeux de nos collectivités partenaires

2 **MOBILISATION**
Identifier, rencontrer les acteurs et les publics et les inciter à se saisir des dispositifs locaux

3 **ACCOMPAGNEMENT**
Proposer un parcours adapté à la diversité du parc résidentiel et de ses occupants, avec les réseaux professionnels

4 **ÉVALUATION**
Suivre l'efficacité de la stratégie d'intervention et des dispositifs, valoriser les bonnes pratiques et lever les freins



ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'. Avec 638 215 logements, dont 61% construits avant la 1^{ère} réglementation thermique (1974), la rénovation énergétique du bâti est un axe essentiel des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de l'ALEC-MVE. Dans ce contexte et dans le cadre du dispositif national France Rénov', l'ALEC-MVE propose des actions d'information, de conseil, d'accompagnement et de sensibilisation des publics sur les questions de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique.

RÉALISATIONS 2023

Le service France Rénov' fait face à un nombre de sollicitations croissant que nous pouvons expliquer par une prise de conscience des usagers, un prix de l'énergie qui augmente, des obligations réglementaires renforcées et des incitations financières plus connues. Pour y répondre, l'Agence s'est organisée pour délivrer une information généraliste et une orientation vers le bon interlocuteur. Ce travail est réalisé essentiellement par deux conseillères : accueil téléphonique, accueil physique, réponse aux sollicitations par email. Ces moyens ne permettent pas de répondre à la forte demande. L'accueil du public sans rendez-vous étant très chronophage, l'ALEC-MVE a choisi de ne pas le poursuivre afin de consacrer plus de temps au conseil par téléphone et ainsi répondre à un plus grand nombre de personnes.

Quatre conseillères sont spécialisées pour répondre aux questions spécifiques à l'habitat individuel, quatre autres répondent aux sollicitations spécifiques à l'habitat collectif. Sur ces deux typologies d'habitat, les équipes ont animé des rendez-vous groupés, des rendez-vous individuels d'accompagnement, des visites de logements. Elles ont instruit des demandes d'aides financières pour la réalisation d'études préalables aux travaux. Ces sollicitations sont en constante augmentation et les attentes des ménages sont de plus en plus exigeantes.

Cette année a aussi été une année de changement pour l'espace conseil France Rénov' avec le remplacement de son responsable, la création d'un poste de chef de projet en charge notamment de la structuration et de l'harmonisation des pratiques d'accompagnement et le recrutement de nouveaux-elles conseillères nous permettant de disposer d'une équipe de 9 personnes sur les 10 postes ouverts à la fin 2023.

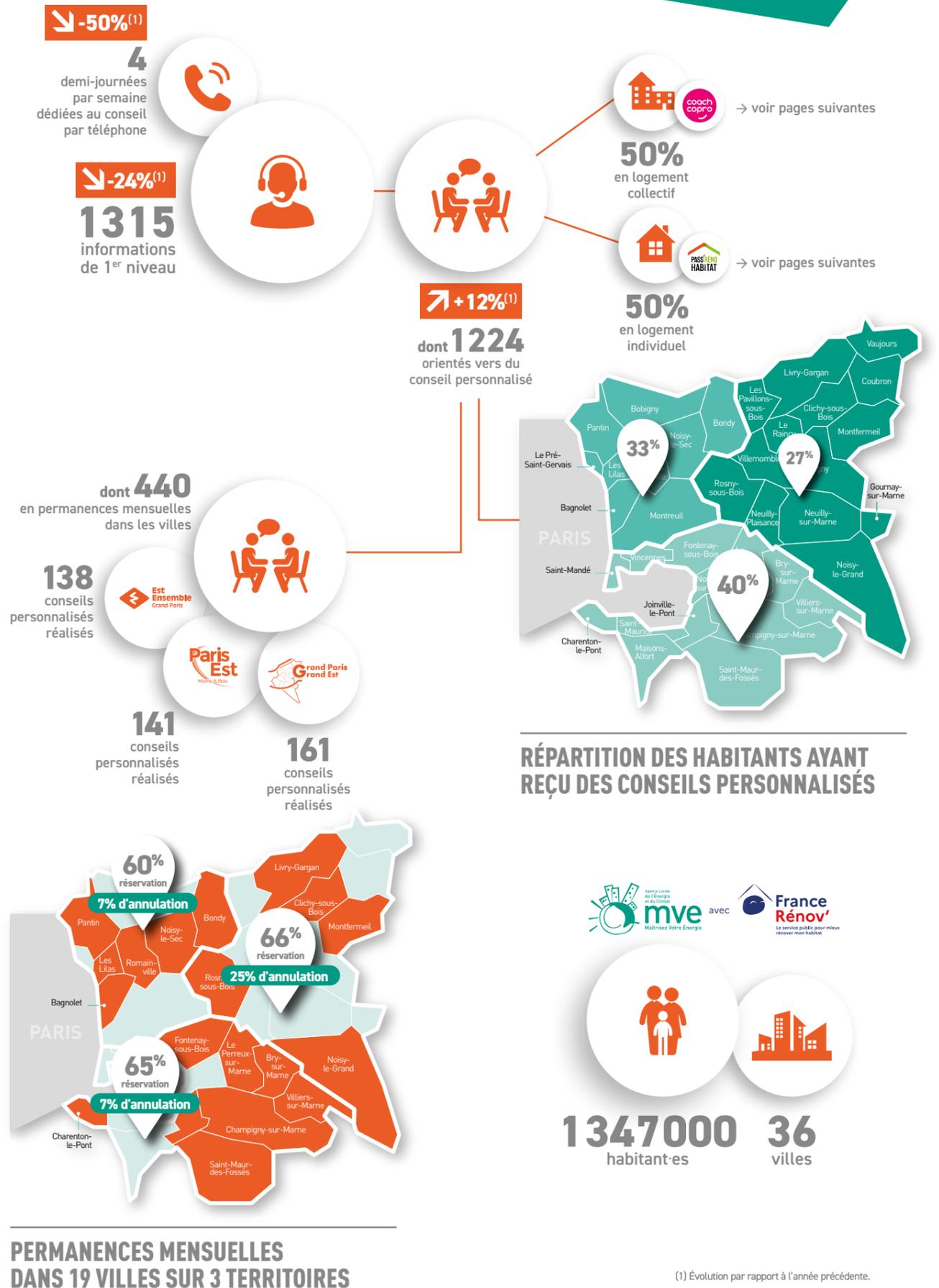
PERSPECTIVES 2024

L'espace conseil France Rénov' poursuivra ses missions de manière neutre, gratuite et pour le plus grand nombre. Pour ce faire, l'équipe poursuit un travail sur des supports permettant une plus grande autonomie des ménages tout en optimisant le temps consacré aux premiers conseils grâce aux rendez-vous collectifs. Ceux-ci permettent de répondre plus vite aux demandes des ménages et de dégager du temps pour accompagner les rénovations d'ampleur. L'Agence poursuivra aussi les échanges avec ses collectivités adhérentes afin que son action fasse partie intégrante du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2025. L'Agence fera le choix de baisser l'intensité de ses interventions en conférence ou webinar grand public pour allouer ce temps à de l'information et de l'accompagnement plus ciblés.

ZOOM

L'ACCUEIL FRANCE RÉNOV' : PREMIER CONTACT AVEC LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Réaliser l'accueil du public d'un Espace Conseil France Rénov', c'est devoir développer de multiples compétences. Tout un savoir être qui permette la relation de confiance avec le ménage : savoir écouter, rassurer, préciser. C'est aussi être capable de caractériser un projet pour ses collègues. Pour cela, il faut connaître la réglementation, les aides financières, les spécificités locales mais aussi maîtriser les bases techniques des principaux postes de travaux de rénovation énergétique. Métier essentiel dans le parcours des ménages, il mérite une reconnaissance accrue.



(1) Évolution par rapport à l'année précédente.



COPROPRIÉTÉS. Sur le territoire de l'ALEC-MVE, les copropriétés représentent 70% des logements privés et 65% d'entre elles ont été construites avant la première réglementation thermique (1974), ce qui en fait le principal gisement d'économie d'énergie dans l'habitat privé. Ceci a conduit les pouvoirs publics à engager, depuis plusieurs années, des politiques spécifiquement dédiées, mises en œuvre à travers l'activité de nos conseiller-ères France Renov'.

RÉALISATIONS 2023

Pour traduire ses objectifs de façon opérationnelle, l'Agence déploie une palette d'actions variées, via un parcours usager défini : sensibilisation, information, conseil personnalisé, accompagnement à la rénovation globale. Un standard téléphonique est à disposition des copropriétaires pour assurer un premier niveau d'information. Les conseiller-ères les accueillent ensuite en rendez-vous personnalisé pour effectuer un état des lieux du bâti et du besoin, tout en apportant un conseil technique, juridique et financier. Enfin, les copropriétés qui seront convaincues d'envisager une rénovation globale intègrent notre cycle d'accompagnement complet.

De plus, dans le cadre du programme Rénovons collectif, l'équipe a organisé 28 conférences à destination des copropriétaires, mis en place des campagnes de boîitage dans les copropriétés, des formations et campagnes de courriers à destination des syndicats, ainsi que des événements locaux (visites de site, forum habitat, etc.).

En 2023, le dispositif a vu un accroissement massif de sollicitations, expliqué, d'une part, par le succès des campagnes de sensibilisation antérieures menées par l'ALEC-MVE, ajouté à une visibilité accrue des

subventions proposées par la Métropole du Grand Paris ; d'autre part, le contexte inflationniste et la forte augmentation des prix de l'énergie, ainsi que la pression des évolutions réglementaires, encourage fortement les copropriétés à engager leur rénovation énergétique. Pour faire face à cette demande, l'équipe des conseiller-ères a été renforcée par deux nouvelles recrues. Cette année, l'ALEC MVE a enregistré plus de 100 nouvelles copropriétés dans un cycle d'accompagnement à la rénovation globale.

PERSPECTIVES 2024

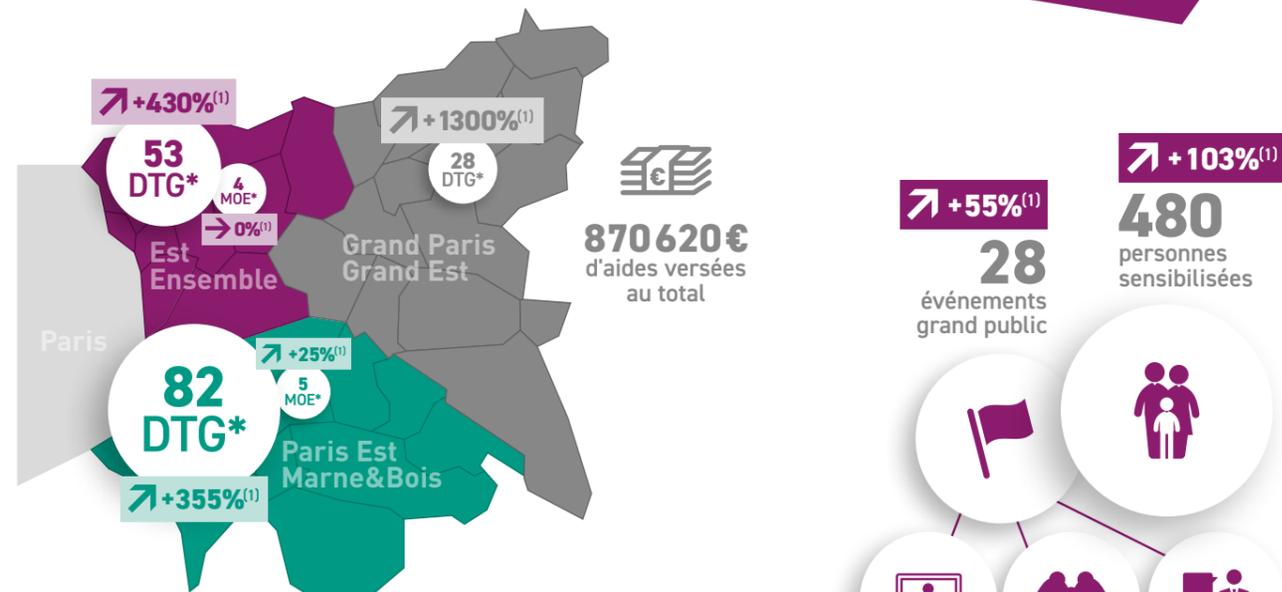
L'Agence engagera une optimisation de son parcours d'accompagnement afin de réduire de manière significative les délais d'attente. À cet effet, l'équipe organisera régulièrement des réunions d'information collectives, sous différentes formes : animations, visioconférences, ateliers participatifs. De plus, l'équipe désormais au complet, permettra de garantir un service de qualité tout en répondant efficacement au volume de demandes qui tend à s'accroître. En effet, le nombre important de copropriétés en phase de diagnostic (DTG) en 2023, laisse présager une augmentation du nombre de projets en phase travaux pour 2024.

ZOOM

LE RÔLE CLÉ DES CONSEILLER-ÈRES

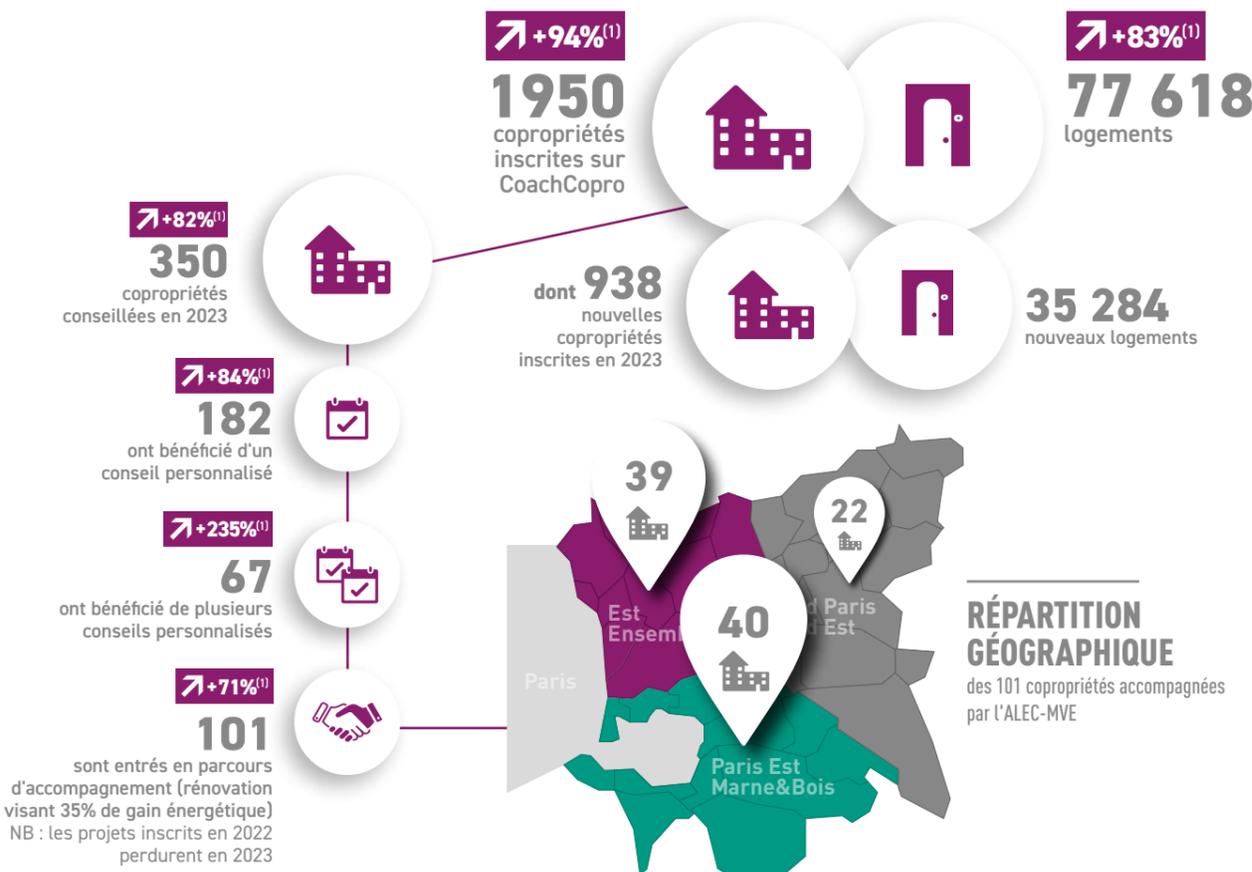
En tant que tiers de confiance, le-la conseiller-ère copropriété intervient au-delà de l'aspect technique : son rôle englobe une dimension humaine et sociale, visant à créer une dynamique collective propice à la prise de décision. Il-elle évalue les besoins de la copropriété et l'oriente vers la bonne démarche, tout en lui offrant une assistance impartiale. Son travail consiste également à préparer la copropriété à collaborer avec les prestataires, en identifiant les acteurs clés et en définissant les rôles de chacun. Agissant comme médiateur-riche et facilitateur-riche des échanges, son rôle est primordial dans les projets de rénovation énergétique collectifs.

* CoachCopro : plateforme d'accompagnement des copropriétés dédiée à l'éco-rénovation <https://mve.coachcopro.com>



NOMBRES D'AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES AUX COPROPRIÉTÉS PAR LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS APRÈS INSTRUCTION PAR L'ALEC-MVE

* DTG : Diagnostic technique global / * MOE : Maîtrise d'œuvre



(1) Évolution par rapport à l'année précédente.



HABITAT INDIVIDUEL. L'ALEC-MVE a constitué une équipe de conseiller-ères France Renov' spécialisée dans l'accompagnement de projets de rénovation énergétique en habitat individuel. Ce conseil neutre et gratuit s'appuie sur le dispositif Pass'Réno Habitat et prépare les propriétaires à engager des travaux améliorant leur confort et la performance énergétique de leur logement.

RÉALISATIONS 2023

Orienté par l'accueil France Renov', les propriétaires peuvent bénéficier d'un rendez-vous avec un-e conseiller-ère spécialisé-e. Il permet de préciser les attentes du ménage, sa capacité d'investissement, les obligations réglementaires auxquelles il devra répondre et enfin d'identifier les postes de travaux les plus pertinents aux regards de ces éléments. Pour les projets les moins complexes, le-la conseiller-ère va fournir des ressources et une liste de points de vigilances afin que le ménage puisse conduire son projet. Pour les projets énergétiques ambitieux et en fonction de la maturité du projet, l'accompagnement peut se poursuivre de deux façons différentes :

- sous la forme d'une visite du logement par le-la conseiller-ère lui permettant, le cas échéant, de réaliser une évaluation énergétique du logement, d'identifier des complexités architecturales, des pathologies visibles.
- sous la forme d'une orientation vers un professionnel qualifié pour réaliser un audit énergétique du logement couplé ou non à un Diagnostic Architectural et Énergétique (DAE).

Sur cette base, le-la conseiller-ère va aider le ménage à comprendre les options qui s'offrent à lui, les conséquences techniques et financières de celles-ci. Si le ménage s'engage dans un projet de travaux, le-la conseiller-ère lui permettra d'avoir accès à l'annuaire des professionnel-les "Pass'Réno Habitat" et pourra aider à la lecture des devis et ainsi permettre au ménage de valider son investissement avec le maximum de gages de réussite. Le-la conseiller-ère reste un tiers de confiance du ménage. Il-elle ne se substituera pas à lui en tant que maître d'ouvrage ni au travail d'un professionnel que ce soit pour la réalisation d'audit énergétique ou de missions de maîtrise d'œuvre.

En 2023, l'ALEC-MVE a dû faire face au départ de plusieurs conseiller-ères et à des difficultés de recrutement ne lui permettant pas de bénéficier d'une équipe complète. Ceci a eu pour impact un nombre d'accompagnements légèrement en baisse.

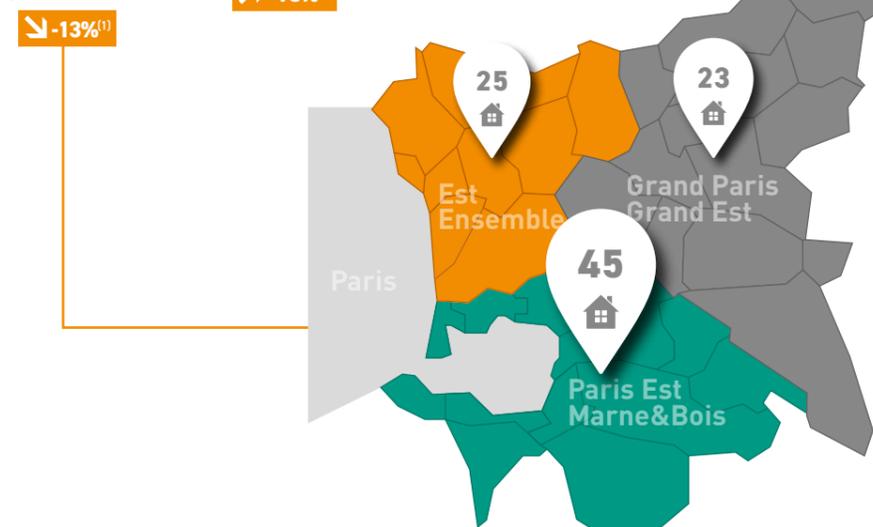
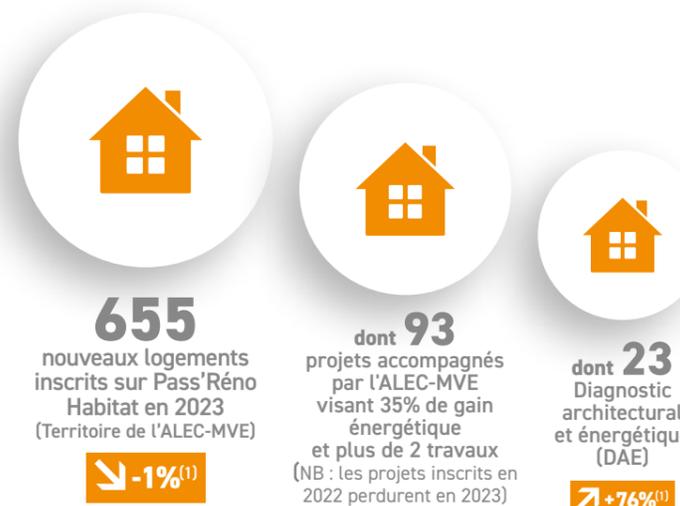
PERSPECTIVES 2024

L'ALEC-MVE va adapter son activité à l'arrivée du métier d'Accompagnateur Renov' et au nombre de demandes toujours important. Cela passera par la mise en place de réunions d'information collectives, le maintien des premiers rendez-vous individuels et des accompagnements pour les ménages ayant besoin de préciser leur projet avant de contractualiser avec un Accompagnateur Renov'. Ce travail se fera avec nos collectivités adhérentes, s'appuiera sur le travail des 8 espaces conseil France Renov' porteurs de Pass'Réno Habitat et prendra d'ores et déjà en compte les évolutions connues du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) en janvier 2025.

ZOOM

CONSEIL EN HABITAT INDIVIDUEL : LA BOUSSOLE DU MÉNAGE

Souvent perdu, méfiant, le ménage recherche un tiers de confiance en faisant appel au conseil France Renov'. Pour y répondre, le-la conseiller-ère se doit de développer une expertise technique, de se tenir au fait des évolutions régulières de la réglementation et des aides financières, et de faire preuve de pédagogie avec un ménage souvent néophyte qui doit se projeter sur un investissement important. Acteur essentiel dans le passage à l'acte de travaux du ménage, le métier de conseiller-ère ne doit pas être l'oublié du nouveau système de financement du SPRH.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE des 93 projets accompagnés par l'ALEC-MVE

(1) Évolution par rapport à l'année précédente.



PASS'RéNO HABITAT. Ce dispositif est le guichet de la rénovation énergétique de l'habitat individuel de la Métropole du Grand Paris. L'ALEC-MVE l'a créé et, depuis 2021, elle le pilote à l'échelle de la métropole. Il est porté par les 8 espaces conseil France Renov' qui couvrent les 12 Établissements Publics Territoriaux métropolitains. Il s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels du bâtiment et est un véritable outil de travail pour les conseiller-ères France Renov'.

RÉALISATIONS 2023

L'ALEC-MVE a animé et coordonné, entre les 8 espaces conseil France Renov' (ECFR), le développement de Pass'Réno Habitat auprès des particuliers et des professionnels, mais aussi auprès des conseiller-ères France Renov'. Pour ce faire, l'équipe composée d'une coordinatrice et de deux chargés de missions, s'est renforcée cette année avec l'arrivée d'une chargée de communication. Ceci a permis le déploiement du dispositif et de renforcer sa visibilité auprès des professionnel·les du bâtiment, notamment.

Afin de faciliter son utilisation par les ménages, l'équipe a continué d'améliorer la plateforme web en rendant les ressources informatives plus accessibles. Via leur espace de suivi, les ménages ont un accès direct aux documents relatifs à leurs projets et à des espaces d'échanges avec leur conseiller-ère. De même, l'annuaire des professionnels affiliés a été amélioré afin de faciliter la sélection de professionnels engagés et locaux.

Coté professionnels, un travail collaboratif entre les 8 ECFR a permis de proposer des contenus de sensibilisation et d'information pour la newsletter ou les articles du site. L'offre d'événements pour les professionnel·les (affilié·es ou non) a été enrichie en collaboration avec les organisations professionnelles, les réseaux et les acteur·rices locaux·ales. L'ALEC-MVE a coordonné une vingtaine d'ateliers de travail en lien avec le référent pro* de chaque ECFR. Parmi ces ateliers, le 1^{er} groupe de travail des affilié·es du réseau Pass'Réno Habitat s'est tenu pour améliorer l'offre de service.

Enfin, l'équipe s'attache à intégrer Pass'Réno Habitat comme support de mise en œuvre opérationnelle des politiques habitat propre à chaque EPT, en s'inspirant de réussites comme Seine Ouest Renov', par exemple.

PERSPECTIVES 2024

L'équipe poursuivra l'amélioration du dispositif afin de toujours faciliter la conduite de projets de rénovation pour les particuliers et promouvoir des rénovations de qualité. Pour cela, le dispositif envisage de partager les expériences, de valoriser les savoir-faire locaux et d'appuyer la montée en compétences des pros du territoire en identifiant les besoins en formation. Avec ses partenaires, l'Agence portera son attention sur l'intégration du nouvel acteur "Mon Accompagnateur Renov", le renforcement des relations partenariales avec les acteur·rices de la filière, les collectivités, la consolidation de l'animation du réseau et la poursuite du développement de l'outil de Diagnostic Architectural et Énergétique.

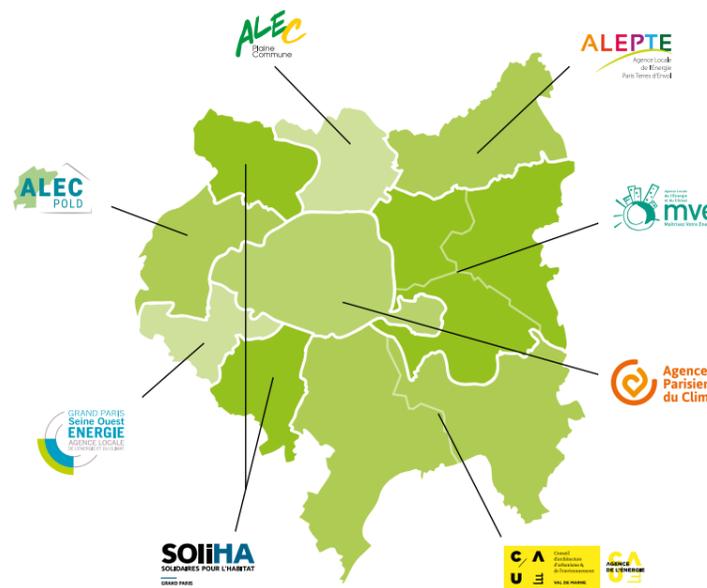
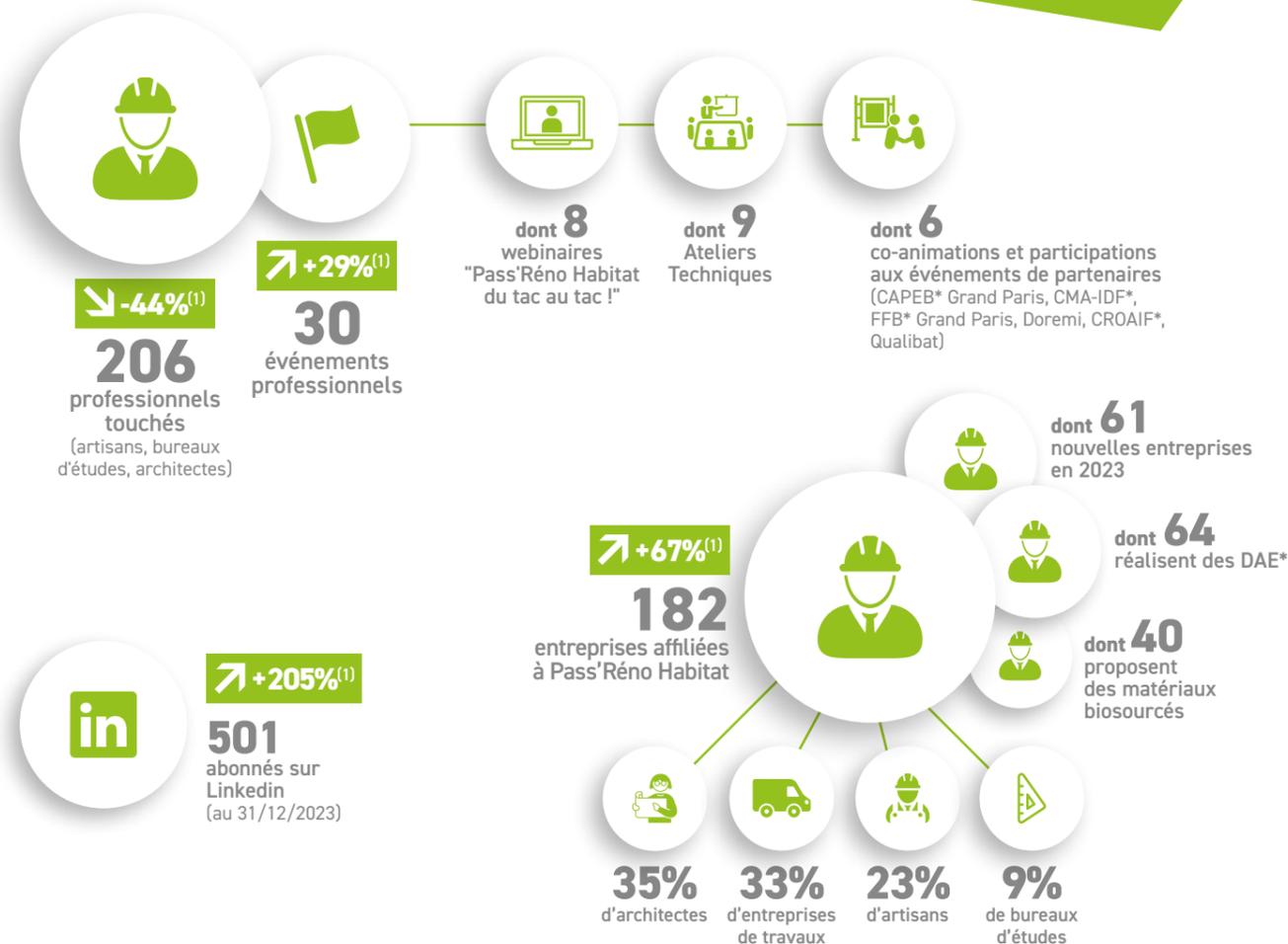
* Dans chaque espace conseil France Renov', une collaborateur·rice est l'interlocuteur·rice privilégié·e des professionnel·les affilié·es.

ZOOM

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE (DAE) : L'OUTIL TROUVE SON PUBLIC

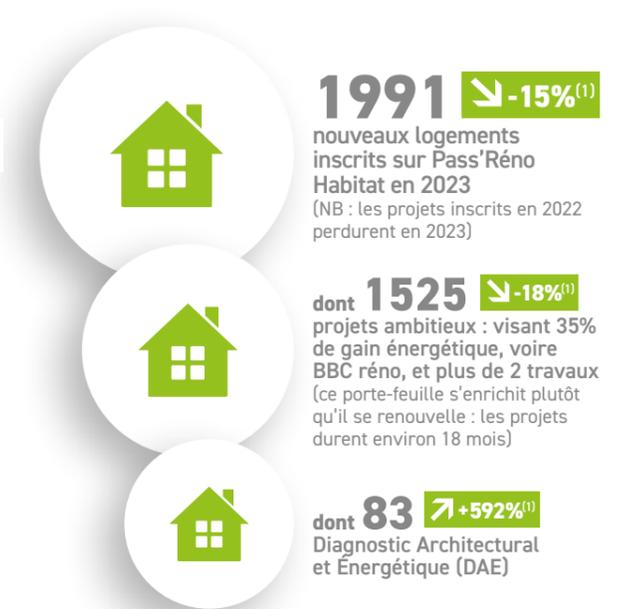
Fruit d'un travail partenarial entre les ECFR, les têtes de réseaux et la Métropole du Grand Paris, le DAE permet de proposer une approche globale et personnalisée de la rénovation d'un logement individuel.

Avec plus de la moitié des projets qui concerne des logements construits avant 1945 et un quart qui concerne des logements construits entre 1945 à 1974, l'outil démontre sa pertinence notamment pour le bâti ancien ou complexe. À l'échelle métropolitaine, 91 200 € d'aides ont été versés en 2023 aux ménages qui ont rénové leurs biens (aides de la Métropole du Grand Paris). La forte croissance des sollicitations, confirme la pertinence de coupler financement et outils d'accompagnement spécialisés.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

1525 projets accompagnés par les 8 espaces conseil France Renov' de la Métropole du Grand Paris



(1) Évolution par rapport à l'année précédente.

* CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Grand Paris / CMA-IDF : Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France / FFB : Fédération Française du Bâtiment du Grand Paris / CROAIF : Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France)



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE. Depuis 2010 et en étroite collaboration avec ses collectivités partenaires, l'ALEC-MVE développe des actions destinées aux publics dits "vulnérables" et aux professionnels du champ social, de l'habitat et des politiques de la ville. Ces actions doivent permettre, sur le long terme, de contribuer à l'élaboration d'une politique publique locale de prévention et de lutte contre la précarité énergétique.

RÉALISATIONS 2023

Durant l'année, plusieurs hausses ont fragilisé l'accès à l'énergie. Dans l'été, les tarifs réglementés du gaz ont été supprimés et le tarif de l'électricité a augmenté de 10%. L'inflation reste marquée avec un taux annuel à 4,9%. Ces éléments ont des conséquences sur le reste à vivre des ménages notamment les plus modestes. L'activité de l'équipe "précarité énergétique" s'est organisée autour de la poursuite des actions déjà engagées sur Est Ensemble (dispositif Ensemble pour l'énergie) et Paris Est Marne&Bois (dispositif Visites énergie), puis le soutien au département pour le développement d'Écogie (nouveau dispositif de la Seine-Saint-Denis) ainsi que la transition qu'il fallait assurer avec Ensemble pour l'énergie. Sur les 3 dispositifs, l'Agence assure la création et l'animation du réseau de donneur-euses d'alerte ainsi que l'accompagnement des plus fragiles dans le cadre de soutiens renforcés.

L'animation du réseau de donneur-euses d'alerte passe par la sensibilisation, la formation et la transmission. Il s'agit de présenter le dispositif, donner les éléments de compréhension pour repérer les ménages et transmettre les outils pédagogiques. Pour cela, l'équipe assure des sessions de formation, des webinaires, des séances de jeux, un soutien sur les questions spécifiques (réglementation, aides, lecture de factures...).

Pour mieux cibler les ménages, notamment ceux du parc privé, l'Agence élargit le spectre des donneur-euses d'alerte au-delà des institutions et de l'action sociale. Le choix du soutien renforcé repose sur une décision partenariale qui identifie les situations les plus fragiles ou complexes. Les problématiques, souvent croisées, relèvent de la médiation locative, de la gestion d'impayés, d'insalubrité, d'accès au droit... Le rôle de l'Agence est alors d'identifier les relais, coordonner les démarches et accompagner les ménages dans leur réalisation. En complément des SLIME*, l'Agence maintient une information grand public afin de répondre aux préoccupations des ménages sur les coûts et les questions liées au dérèglement climatique.

PERSPECTIVES 2024

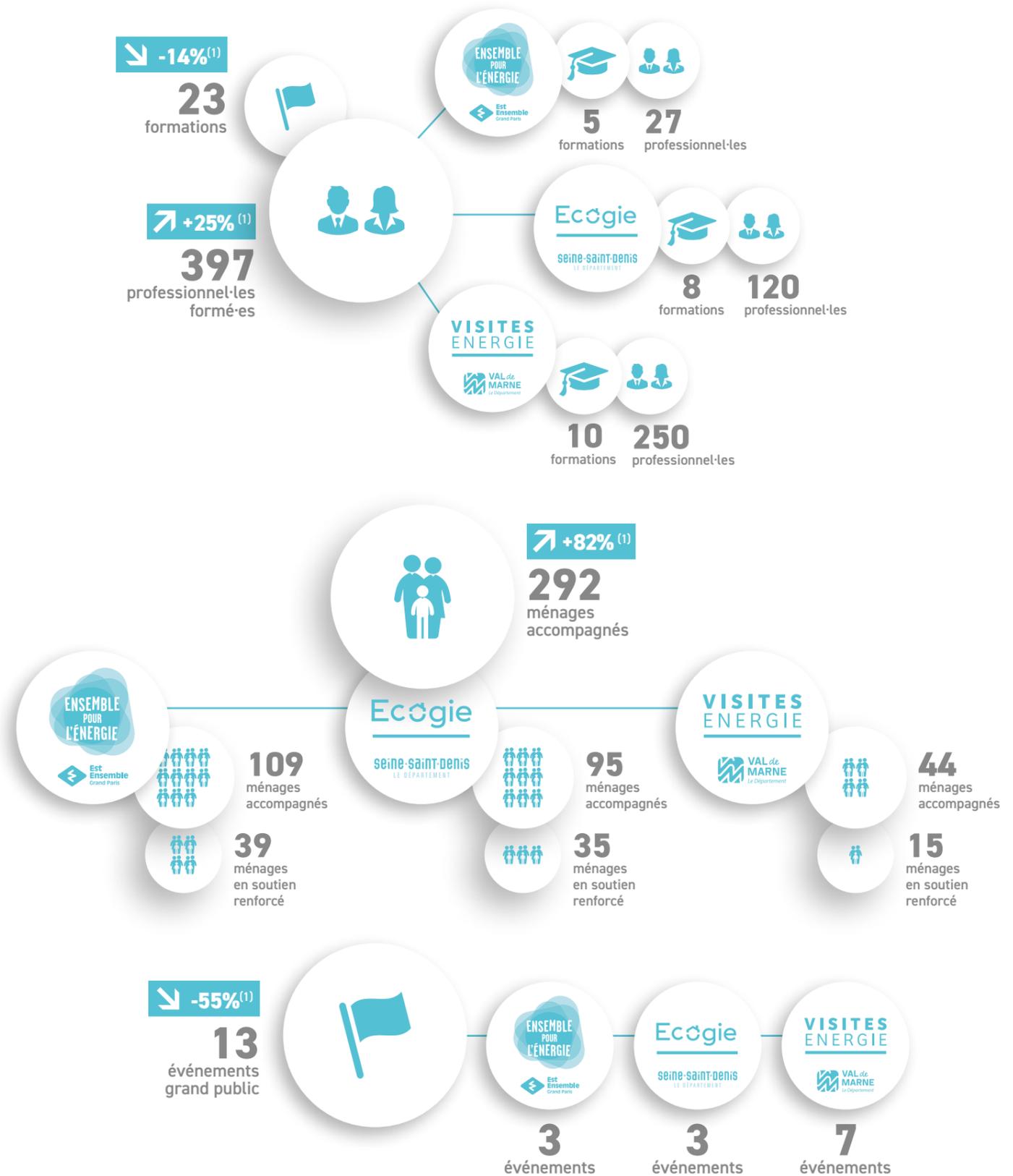
L'Agence s'engage vers une approche décloisonnée de la lutte contre la précarité énergétique en mobilisant les acteur-rices concerné-es par les enjeux sociaux et environnementaux. L'objectif est de faciliter les prises en charge, coordonner les solutions et identifier des leviers d'actions individuels ou collectifs. L'ALEC-MVE candidatera à un appel à projets de la Seine-Saint-Denis qui associe : sensibilisation, maîtrise de l'énergie et orientation professionnelle. Ceci participera à la diversification du réseau d'acteur-rices et des formats renouvelés.

* SLIME : Service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie

ZOOM

L'ALEC-MVE ACCOMPAGNE LA SEINE-SAINT-DENIS DANS LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ÉCOGIE

En 2022, le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé une démarche pour déployer le dispositif SLIME+ qui va ainsi s'étendre à Grand Paris Grand Est. Investie depuis plusieurs années sur le champ de la lutte contre la précarité énergétique, l'ALEC-MVE accompagne le Département dans les étapes de préfiguration de la candidature. En lien avec les services solidarité et logement, l'Agence contribue à la définition des missions, au calibrage du dispositif et à la structuration du montage financier. Le dispositif Écogie démarre en septembre 2023 avec des objectifs ambitieux et un fonds d'aide aux petits travaux.



(1) Évolution par rapport à l'année précédente.

Pôle TERRITOIRES & TRANSITIONS



ÉDUCATION À LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PLANIFICATION TERRITORIALE
ET INNOVATION

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 il faut **accélérer la transition écologique**. Les documents cadres actuels, leur acceptabilité et le portage par toutes les parties prenantes doivent être renforcés. À travers ses deux activités - "Éducation à la transition écologique" et "Planification territoriale et innovation" - le pôle Territoires & Transitions mobilise toutes les expertises de l'Agence : de l'appui à la rédaction de documents cadres et leur mise en œuvre, jusqu'à l'information et la mobilisation des publics. Il intègre aussi les **enjeux d'atténuation** : adaptation climatique de nos Territoires très urbains (d'ici 2050, le nombre de nuits chaudes (>20°C) devrait passer de 5 à 15 par an et le nombre de vagues de chaleur de 2 à 8 jours par an), amélioration de la qualité de l'air (dépassement actuel des recommandations de l'OMS*) et plus largement les Objectifs de Développement Durable.

Deux leviers principaux sont identifiés sur notre territoire d'intervention : agir sur le **secteur résidentiel** responsable de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES*) et de 61% des émissions de particules fines (PM2,5) et agir sur le **transport routier** responsable de 26% des GES et de 53% des émissions d'oxydes d'azote (Nox). Les franciliens n'ont jamais été aussi conscients des enjeux. 26% d'entre eux placent le changement climatique en 1^{ère} ou 2^{ème} préoccupation et 37% ne se considèrent pas assez informés. 69% trouvent "très ou assez souhaitable" d'obliger les propriétaires à rénover et à isoler les logements lors d'une vente ou d'une location et 65% trouvent "très ou assez souhaitable" de réduire fortement la place de la voiture en ville. (Baromètre des Franciliens 2023, l'Institut Paris Région-Ipsos).

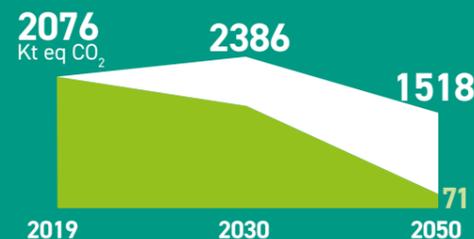
Le pôle Territoires & Transitions accompagne les collectivités et leurs habitants sur ces sujets cruciaux.

* OMS : Organisation mondiale de la Santé / GES : Gaz à effet de serre / ROSE : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la région Île-de-France

STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE

■ : Scénario de réduction des émissions de GES* d'ici 2050

□ : Tendence actuelle sur le territoire de l'ALEC-MVE



Source : ROSE*

ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

1

EXPERTISE

Renforcer les diagnostics et la mise en œuvre des démarches liées aux documents de planification

2

MOBILISATION

Appuyer la montée en compétences et la transversalité entre services

3

ÉLABORATION

Contribuer aux documents cadres et stratégiques
Intégrer l'ALEC-MVE dans les plans d'action

4

ACTION

Intervenir sur le terrain, sensibiliser :
stands, conférences, défis, formations...

5

SUIVI ET ÉVALUATION

Participer aux comités de suivi
Produire des indicateurs

6

RENFORCEMENT

Animer des réseaux professionnels, diffuser les retours d'expériences, mobiliser plus largement les parties prenantes



ÉDUCATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. L'ALEC-MVE

mène des actions de sensibilisation et de communication pour le grand public et les professionnels sur les enjeux climat, air et énergie. Depuis août 2021, la loi Climat et Résilience vient souligner la légitimité des ALEC pour accompagner la transition écologique au niveau local. Nos actions s'inscrivent dans le cadre des Plans Climat Air Énergie de nos Territoires partenaires et de la Métropole du Grand Paris. Elles se déclinent ensuite à l'échelle des Villes.

RÉALISATIONS 2023

L'ALEC-MVE poursuit ses actions avec ses collectivités partenaires et participe aux manifestations grand public : stands de sensibilisation aux forums des associations, journées du développement durable, journées sans voiture... Dans le souci de tester notre impact auprès des jeunes publics, l'équipe est intervenue dans des classes de collège ("C'est pas Versailles ici", dispositif de la Seine-Saint-Denis) et des classes de primaire à Villiers-sur-Marne. Les enjeux énergie-climat ont été fortement mis en avant dans l'actualité, ce qui a entraîné des demandes d'installation de l'exposition "La Maison éco2nome" sur 3 villes : Gagny, Bobigny et Rosny-sous-Bois, autant de lieux pour sensibiliser grand public, jeunes, agent-es et élu-es. L'exposition a d'ailleurs été lauréate du budget participatif de la Région Île-de-France afin de permettre sa mise à jour.

Du côté des professionnels, les actions se poursuivent avec l'animation du défi "Les écocitoyens", la participation au défi mobilité de Paris Est Marne&Bois et l'émergence d'un nouveau dispositif sur Est Ensemble : "Ambassadrices et Ambassadeurs Climat". Il s'adresse à la fois aux éducateurs des établissements de proximité (maisons de quartier, centres sociaux ou antennes jeunes), aux accueils de loisirs et aux éco-délégués des lycées. Du côté du grand public, l'Agence a testé un nouveau webinar sur les enjeux d'adaptation aux fortes chaleurs. L'équipe a aussi travaillé à l'émergence d'un nouveau dispositif dont l'expérimentation a été décalée à début 2024 : le défi DECLICS Bas Carbone à Pantin. L'annulation et le report de quelques événements pose les bases d'un sujet émergent : celui de la difficile mobilisation des publics et de l'impact de nos actions. Par ailleurs, l'Agence a volontairement réduit ses interventions sur les différents forums pour proposer des interventions plus impactantes et réduire la charge qui pèse sur l'équipe.

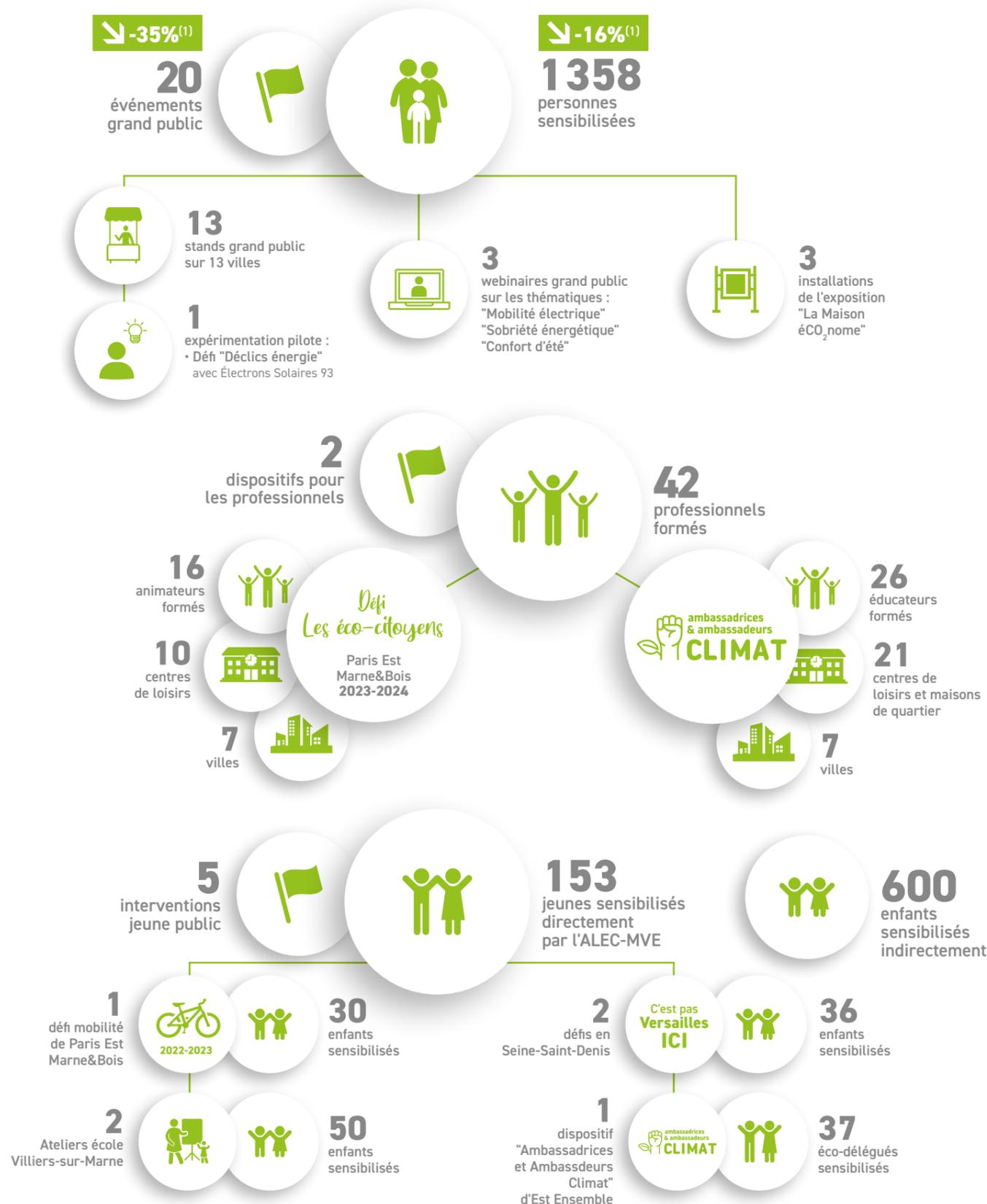
PERSPECTIVES 2024

Le travail de l'équipe s'inscrit dans une optique d'amélioration, d'adaptation afin de perfectionner les actions qui seront reconduites : "Ambassadrices et ambassadeurs Climat", réorientation du dispositif "Les éco-citoyens", capitalisation sur l'expérimentation DECLICS Bas Carbone. En parallèle, s'engagera la mise à jour de l'exposition "La Maison éco2nome". D'autres dispositifs pourraient émerger comme un dispositif "Ambassadeurs" en lien avec la politique locale de Livry-Gargan.

ZOOM

"AMBASSADRICES ET AMBASSEURS CLIMAT" À EST ENSEMBLE

Ce dispositif coordonné par l'ALEC-MVE a vu le jour après la Convention citoyenne du climat d'Est Ensemble. Il a été pensé pour répondre à l'axe "Un territoire exemplaire, avec des acteur-rices et des citoyen-nés engagé-es". Il apporte un socle de connaissances sur les enjeux énergie-climat et outille les éducateur-rices et éco-délégué-es pour qu'ils et elles sensibilisent à leur tour leurs publics. Outre l'expertise de l'Agence, le dispositif s'appuie sur des associations locales pour proposer des sessions thématiques sur l'alimentation, la consommation, la mobilité et la biodiversité.



(1) Évolution par rapport à l'année précédente.



PLANIFICATION TERRITORIALE ET INNOVATION.

De plus en plus de collectivités se mobilisent pour se doter ou renforcer leurs démarches de transition écologique. Elles nécessitent la mobilisation de l'ensemble de leurs services pour aboutir à une planification ambitieuse, co-portée et opérationnelle. En ce sens, l'expertise technique et les modalités de mobilisation nécessitent un soutien de l'ALEC-MVE. L'Agence peut alors, en tant que partenaire, mobiliser ses ressources techniques et pédagogiques sur les thématiques qui sont les siennes.

RÉALISATIONS 2023

Cette activité est récente, mais elle est de mieux en mieux identifiée par les collectivités partenaires de l'Agence. Avec la création du Club-Climat, l'équipe s'adresse directement aux agent-es et élu-es. Elle a animé un webinaire "Parlons Transitions" sur les enjeux de mobilité en lien avec la Métropole du Grand Paris, Est Ensemble, le réseau CLER et l'AVERE*. Elle a aussi contribué à l'élaboration du guide des aides financières réalisé avec le pôle Patrimoine Public et Tertiaire Privé, sur les volets d'ingénierie territoriale, de mobilité et de résilience.

L'équipe a fourni son soutien sur les documents stratégiques de 5 Villes : démarches d'Agenda 2030 de Fontenay-sous-Bois et de Rosny-sous-Bois, démarches TETE* pour Noisy-le-Sec, Bondy et Pantin.

Au niveau des Territoires, l'Agence a contribué à la révision du PCAET* d'Est Ensemble. Elle a aussi signé une convention spécifique avec Paris Est Marne&Bois pour engager le suivi et l'évaluation de son PCAET. Les échanges se poursuivent généralement avec les Villes de ces Territoires autour de leurs plans d'actions et de leurs thématiques prioritaires, comme par exemple avec Saint-Mandé et Vincennes. L'ALEC-MVE renforce les connaissances des élu-es et agent-es sur les enjeux énergie-climat, par exemple à Livry-Gargan. En partageant

son expertise méthodologique et pédagogique lors de la réunion annuelle du bilan de l'Agenda 2030, l'Agence a identifié le besoin d'aider cette Ville à obtenir des données pour renforcer ses démarches en cours. Cela s'est traduit par un projet de profil territorial de la Ville.

L'Agence contribue aussi aux comités Développement Durable de Vincennes et Rosny-sous-Bois. Elle est également membre expert et actif du dispositif Adaptaville. Elle renforce son réseau d'acteurs en multipliant les échanges avec le CEREMA*, l'APUR*, l'ANCT*, l'Agence de l'eau... Elle renforce aussi son expertise en développant des coopérations avec l'Agence régionale énergie climat - AREC et l'ADEME*.

PERSPECTIVES 2024

Cette jeune activité de l'Agence ambitionne de recenser les documents stratégiques des collectivités de son territoire et de permettre des collaborations entre Villes. Elle va lancer la réalisation du profil territorial pilote sur Livry-Gargan afin d'appuyer plus fortement les politiques locales. Elle poursuivra l'encadrement du PCAET de Paris Est Marne&Bois et assurera la montée en compétence du Territoire sur les outils de suivi, de mobilisation et d'évaluation.

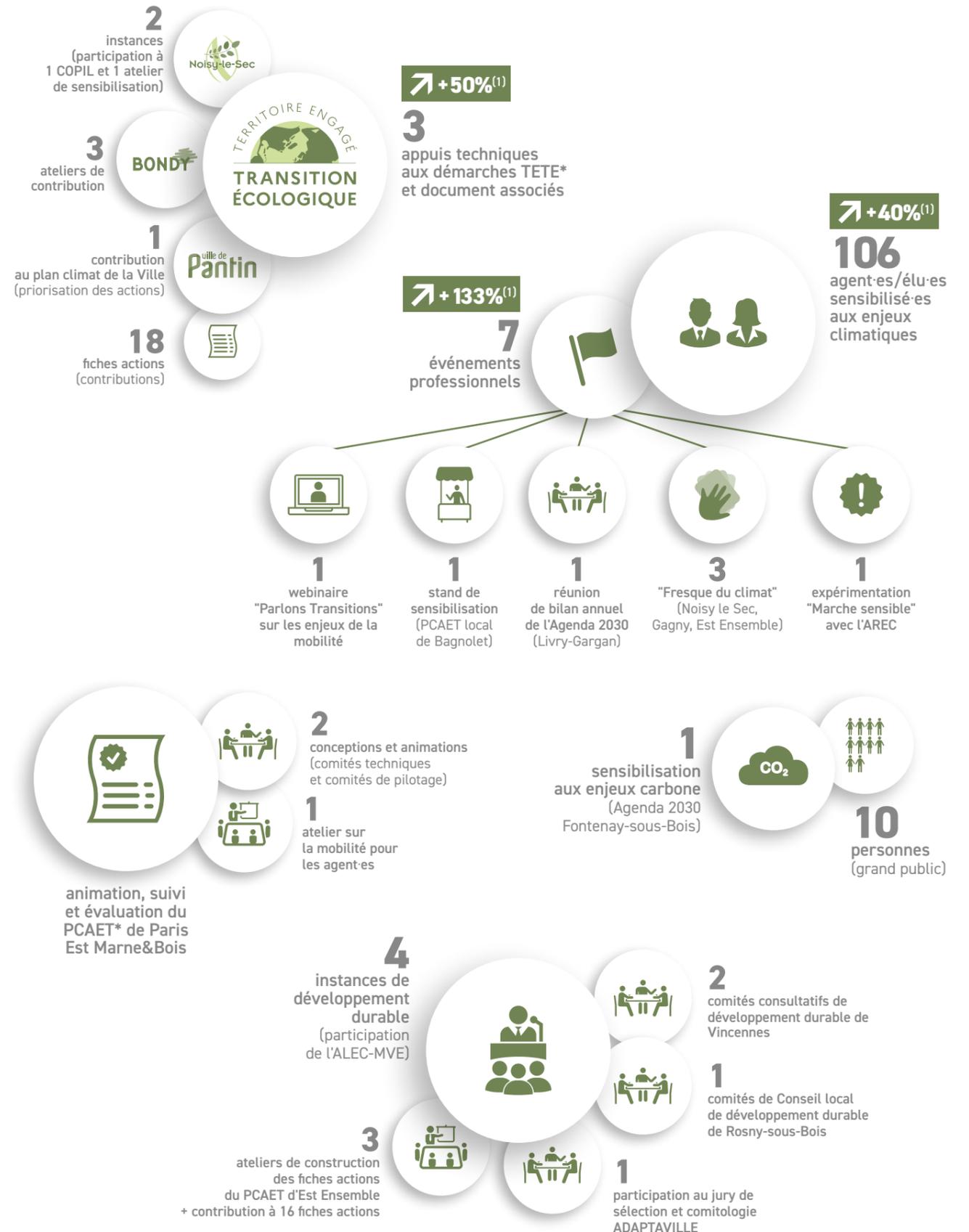
* AVERE : Association nationale pour le développement de la mobilité électrique / TETE : Territoire Engagé Transition Écologique / PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial / CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement / APUR : Atelier parisien d'urbanisme / ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires / ADEME : Agence de la transition écologique

ZOOM

CONVENTION SPÉCIFIQUE D'ANIMATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCAET* DE PARIS EST MARNE&BOIS

Le portage par les instances internes et les Villes sont un prérequis essentiel à la bonne mise en œuvre d'un PCAET*. Lancé en 2019, celui de Paris Est Marne&Bois a souffert de la période COVID.

Avec l'appui de l'Agence sur 3 ans, cette dynamique a été relancée et restructurée en 2023 avec l'animation de comités techniques et de copilotage ainsi que la conception d'ateliers de travail. Cette coopération avec les services internes, les 13 villes et les partenaires associés sera renforcée par l'enjeu du bilan de mi-parcours en 2025 et contribue à donner au PCAET un nouveau souffle.



Pôle PATRIMOINE PUBLIC & TERTIAIRE PRIVÉ

-  STRATÉGIE ÉNERGIE CARBONE
-  PATRIMOINE PUBLIC
-  ÉNERGIES RENOUVELABLES
-  TERTIAIRE PRIVÉ

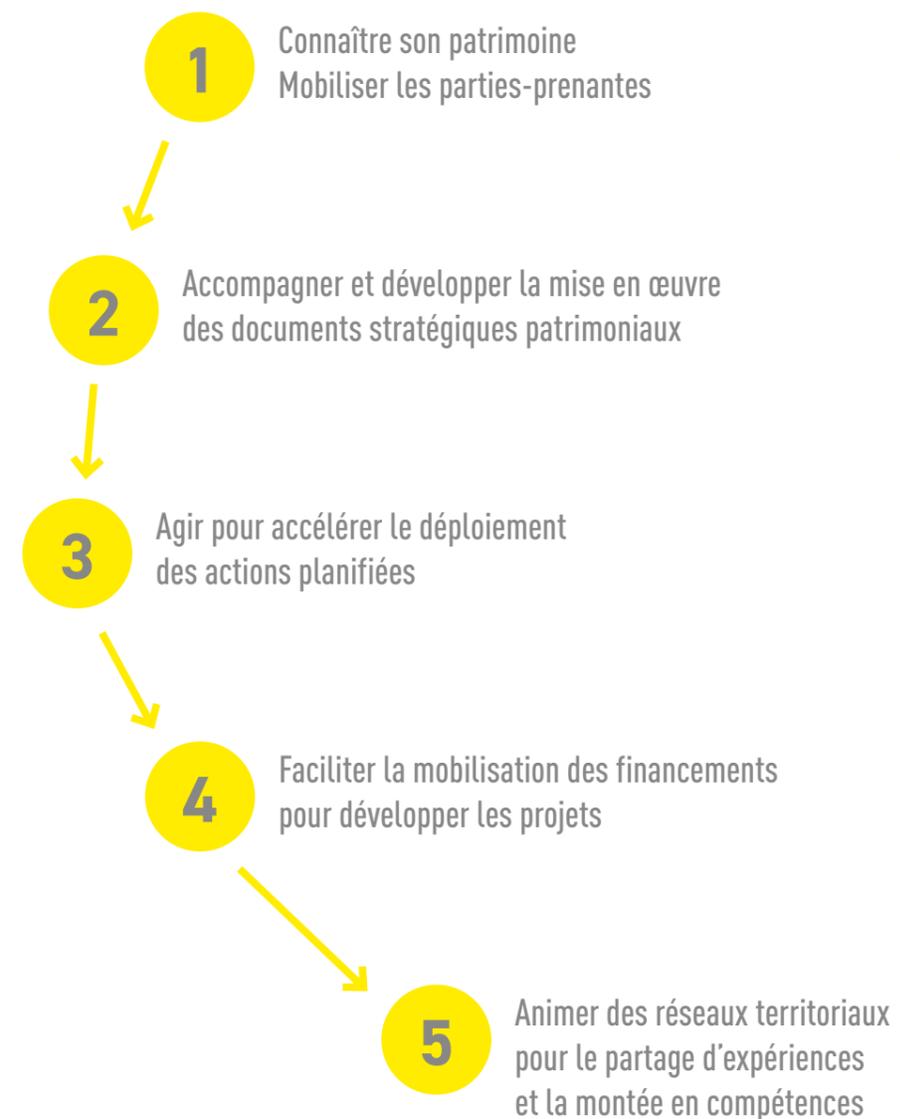
Sur le territoire d'intervention de l'ALEC-MVE, la consommation énergétique du secteur tertiaire, public et privé, a **augmenté de 5%** entre 2005 et 2019 (source : AREC, 2023). Le taux de dépendance énergétique est de 98%, soit uniquement 2,4% provenant des **énergies renouvelables dont 1% produites localement**. Le 10 mars 2023, la Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) a été promulguée. Elle a enclenché un processus de délibération au sein des communes. L'objectif est de **définir des zones d'accélération par filière énergétique renouvelable**, destinées à être intégrées à la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2025).

Par ailleurs, la réglementation relative à la maîtrise de l'énergie et à la décarbonation des activités s'est renforcée, d'une part avec l'obligation de réaliser une **comptabilité carbone** portant sur les services et compétences pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants ou employant plus de 250 personnes, et d'autre part avec l'obligation de mise en conformité aux **décret tertiaire et décret BACS***. Cette réglementation de plus en plus soutenue nécessite en contrepartie des moyens suffisants pour appréhender le patrimoine existant et engager une politique ambitieuse de transition.

Aujourd'hui, environ 60% des communes disposent d'un·e agent·e dédié·e au sujet de la consommation énergétique du patrimoine communal ou d'un outil logiciel de suivi des consommations énergétiques. En revanche, seulement 20% a pu définir une stratégie énergétique claire et un programme d'actions et d'investissements associés.

En tant que structure d'ingénierie mutualisée, l'ALEC-MVE apporte à ses partenaires **un accompagnement en 5 étapes** permettant de répondre concrètement aux besoins des acteurs du tertiaire. Ces étapes se déclinent en deux niveaux distincts : des actions socles et mutualisées pour l'ensemble des collectivités de son territoire et des actions spécifiques pour les partenaires souhaitant aller plus loin sur les questions de transition énergétique.

UN ACCOMPAGNEMENT EN 5 ÉTAPES



* BACS : Building Automation and Control Systems



STRATÉGIE ÉNERGIE CARBONE.

Selon l'ADEME en 2021, les émissions de gaz à effet de serre des collectivités pesaient pour près de 1,3 TéquCO₂ dans le bilan carbone d'un Français (près de 15% de son bilan moyen). Pour respecter les objectifs de neutralité carbone fixés à l'échelle nationale, l'empreinte carbone d'un habitant ne devra pas dépasser 2 TéquCO₂ par an d'ici 2050. C'est en ce sens que l'ALEC-MVE travaille quotidiennement auprès de ses collectivités adhérentes pour les accompagner à la décarbonation de leurs activités.

RÉALISATIONS 2023

Plus de 20 % des collectivités adhérentes à l'ALEC-MVE ont entamé la réalisation d'un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre portant sur les scopes 1, 2 et 3, qu'elles y soient obligées ou non. L'application de la méthode considérant les 3 scopes apporte une meilleure connaissance de l'impact des activités, le scope 3 représentant généralement 50% des émissions totales. Pour les collectivités, un bilan carbone consiste en partie à collecter l'ensemble des données d'activités, les structurer puis les traiter. Cette phase amont peut être conséquente si aucune stratégie n'est engagée pour structurer les données d'activités nécessaires à la réalisation des bilans de GES*. L'Agence a poursuivi cette année l'accompagnement des Villes de Bobigny, Vincennes, Montreuil, Fontenay-sous-Bois et Saint-Mandé dans leurs démarches de planification stratégique patrimoniale. Elle a développé et mis à disposition de ces Villes un outil simplifié de collecte, d'analyse et de suivi des données permettant un traitement direct avec l'outil Bilan Carbone® et prenant en compte le scope 3. Elle a également proposé une comparaison pluriannuelle avec les bilans antérieurs, puis la co-construction d'un plan de transition avec les différents services concernés. Les résultats ont ensuite été présentés aux élu-es, ce qui a permis l'engagement d'une politique bas carbone à Fontenay-sous-Bois. L'application de cette démarche nécessite par ailleurs une forte mobilisation des services ainsi qu'une acculturation aux enjeux énergie climat au niveau des décideurs. Pour faciliter cet engagement, l'Agence a élaboré une démarche

de sensibilisation auprès des agent-es et élu-es de Fontenay-sous-Bois, Joinville-le Pont et Saint-Mandé. Plus de 100 personnes ont pu découvrir la comptabilité carbone portant sur les 3 scopes et le concept d'analyse de cycle de vie, de l'extraction des matériaux à la fin de vie des produits. Afin de faciliter la mise en œuvre des plans de transitions issus de ces documents stratégiques, l'ALEC-MVE a élaboré et publié un guide des aides financières.

PERSPECTIVES 2024

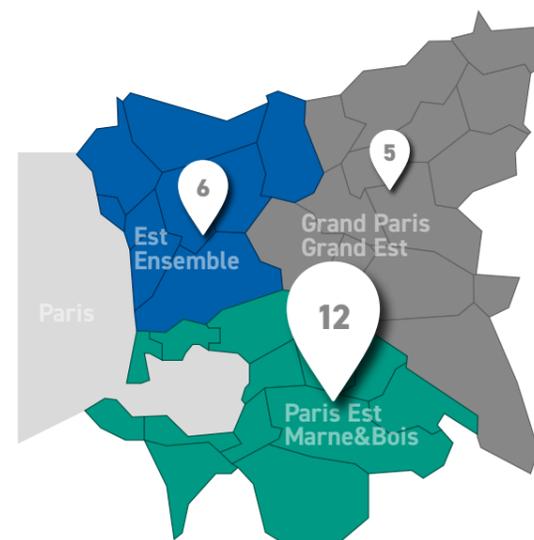
L'ALEC-MVE accompagnera quelques collectivités (2 ou 3) dans la réalisation de leurs bilans carbonés. D'autre part, elle organisera un groupe de travail à destination des agent-es souhaitant monter en compétences pour engager une politique de transition au sein de leur collectivité. Par ailleurs, la loi de programmation budgétaire impose depuis peu aux collectivités de réaliser une évaluation de l'impact de leur budget sur le climat. L'ALEC-MVE travaillera à proposer une démarche co-construite permettant à ses collectivités d'y répondre.

* GES : gaz à effet de serre

ZOOM

LE CLUB CLIMAT DE L'ALEC-MVE

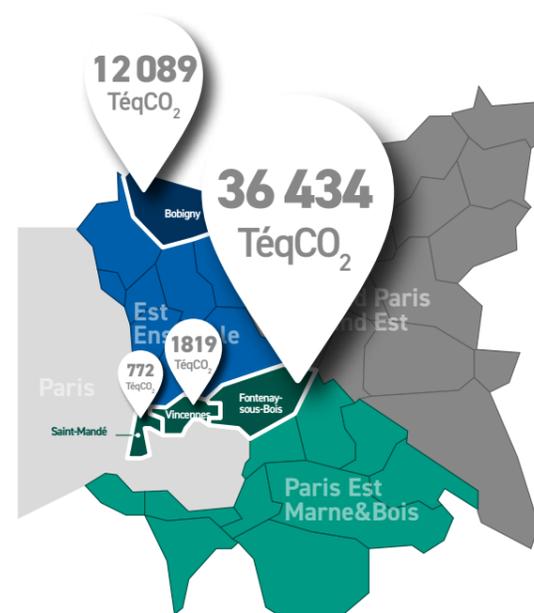
Le Club Climat de l'ALEC-MVE est né dans le but de faciliter les échanges et les retours d'expériences entre collectivités et structures adhérentes à l'Agence. Il propose un programme d'événements sur les sujets de transition énergétique et écologique portés par l'Agence (précarité énergétique, rénovation, sobriété, énergies renouvelables, carbone, éducation, etc). L'objectif est de permettre une montée en compétences des élu-es et agent-es afin de développer une expertise technique en interne.



+35%⁽¹⁾
23 DEMANDES DES COLLECTIVITÉS EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT OU RÉALISÉES PAR L'ALEC-MVE



9 BILANS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



PLANIFICATION D'UNE RÉDUCTION DE 50 351 TéquCO₂
 (ÉMISSIONS DE GES* DANS LE CADRE DES PLANS D'ACTIONS DES BILANS CARBONE)



(1) Évolution par rapport à l'année précédente.



PATRIMOINE PUBLIC.

L'ALEC-MVE propose depuis sa création un accompagnement stratégique et technique à ses collectivités partenaires sur les questions d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie de leur patrimoine. Ces actions visent à accompagner les collectivités en matière d'exemplarité tant sur les bâtiments que sur l'éclairage public et les véhicules.

RÉALISATIONS 2023

L'Agence a maintenu son travail d'accompagnement des collectivités dans l'objectif de limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie sur leurs dépenses. Afin de faciliter l'identification des pistes d'amélioration, l'ALEC-MVE a accompagné 7 nouvelles communes dans l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations et des dépenses énergétiques de leurs patrimoines. Au travers du programme ACTEE*, elle a également accompagné 6 Villes vers une meilleure connaissance de leurs patrimoines grâce à l'acquisition d'outils ou la réalisation d'études. En lien avec les priorités des collectivités, l'équipe a aussi organisé différents événements sur l'actualité réglementaire. Après un an d'expérimentation des plans de sobriété, les référents énergie ont été invités à visiter un site équipé d'outils d'analyse et de pilotage des consommations, en lien avec le décret BACS*. Le guide des aides financières a également été mis à jour, de façon à rassembler l'intégralité des dispositifs financiers à disposition des collectivités pour leurs projets de transition énergétique. En parallèle d'un travail de sensibilisation, le besoin d'appui technique pragmatique des collectivités incite l'ALEC-MVE à proposer des accompagnements innovants sur des sujets très opérationnels. C'est pourquoi l'Agence a entamé

une mission de commissionnement sur un bâtiment communal de Bondy, à titre expérimental. Elle continue d'accompagner les Villes sur les questions de Contrats de Performance Énergétique (Vincennes et Villiers-sur-Marne notamment). Elle a également formé 28 agents de la Ville de Charenton-le-Pont aux enjeux énergie-climat et à la sobriété énergétique dans le cadre de la prise en main de leur rôle de "référént sobriété".

PERSPECTIVES 2024

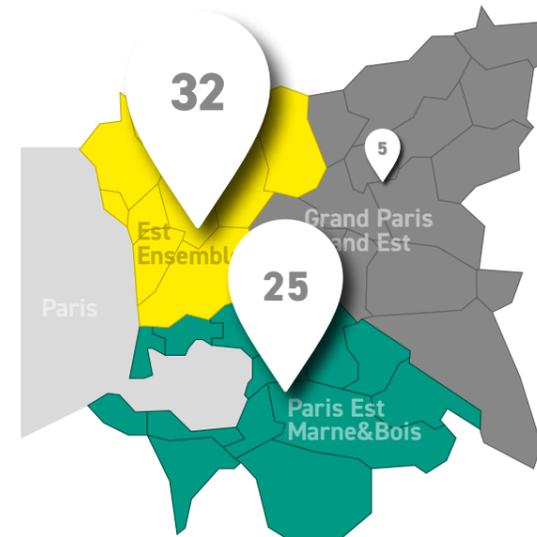
Portée par la volonté d'accompagner de manière toujours plus opérationnelle ses collectivités adhérentes, l'ALEC-MVE souhaite poursuivre la réalisation de bilans énergétiques annuels pour analyser l'évolution des consommations et des dépenses. En parallèle, l'Agence candidate au programme ACTEE+ avec Paris Est Marne&Bois afin de proposer un accompagnement intensifié aux Villes du Territoire membres d'ACTEE+. Ce dispositif leur permettra d'organiser leur stratégie de rénovation du parc bâti, de financer des postes et ainsi répondre aux exigences réglementaires.

ZOOM

ACTEE SEQUOIA, L'ANIMATION TERRITORIALE AU CŒUR DU SUCCÈS

De 2019 à 2023, l'ALEC-MVE a assuré l'accompagnement de 6 communes de son territoire dans la mise en place d'actions d'amélioration de la connaissance de leur patrimoine, dans le cadre du programme ACTEE. Cet appui réalisé par notre économiste de flux s'est par exemple traduit par l'accompagnement de la Ville de Bondy sur le suivi d'une étude patrimoniale et sur un pré-diagnostic préalable à la conception d'une stratégie globale de rénovation du parc bâti. Le travail d'animation locale a permis aux Villes d'utiliser 88% de leur budget ACTEE disponible.

* ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique / BACS : Building Automation and Control Systems / CPE : Contrat de performance énergétique / SDIE : Schéma directeur immobilier énergétique / GTB : Gestion technique des bâtiments

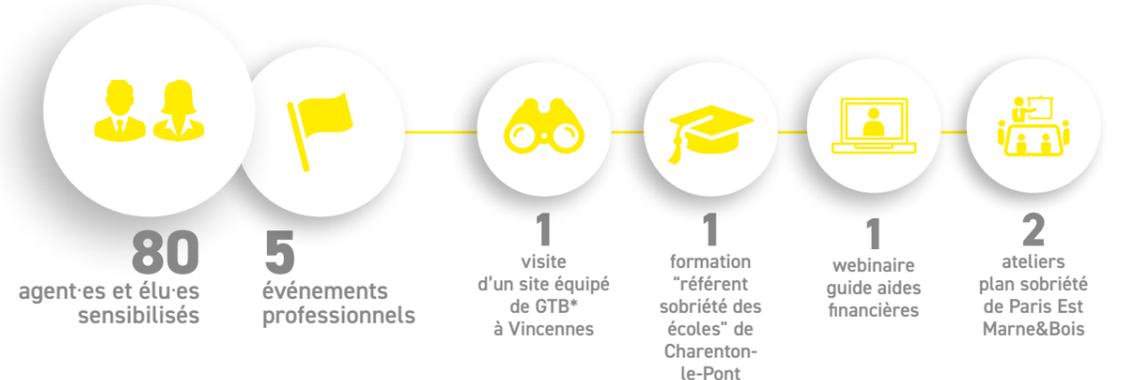


+82%⁽¹⁾ 62 PROJETS EN COURS OU RÉALISÉS



12 STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES PATRIMONIALES

1 CPE* bâtiments en cours
5 SDIE* réalisés
6 SDIE* en cours



6 VILLES - PROGRAMME ACTEE
(+ une préfiguration de ACTEE+ pour Paris Est Marne&Bois)



+150%⁽¹⁾ 15 COLLECTIVITÉS ÉQUIPÉES EN OUTILS DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

(1) Évolution par rapport à l'année précédente.



ÉNERGIES RENOUVELABLES. Sur le territoire de l'Agence, la production locale d'énergies renouvelables (EnR) ne représentait que 2,9% de la consommation énergétique en 2021. L'ALEC-MVE propose un accompagnement spécifique à ses collectivités adhérentes visant l'atteinte des objectifs fixés par le Plan Climat Air Énergie Métropolitain à l'horizon 2050 : 60 % d'EnR dans le mix énergétique métropolitain, dont 30% produites localement.

RÉALISATIONS 2023

Sur le mix énergétique du territoire de l'Est Parisien, la part des énergies fossiles s'élève à 63%, dont 43% pour le gaz naturel (AREC IDF*, 2021). La forte dépendance aux énergies fossiles accroît la vulnérabilité énergétique et économique de ce territoire, dans un contexte de crise de l'approvisionnement gazier et d'augmentation du coût de l'énergie. L'ALEC-MVE a œuvré ainsi auprès des différents acteurs (collectivités, particuliers, entreprises) pour promouvoir le développement des EnR et de récupération (EnR&R), et a renforcé ses partenariats auprès des syndicats d'énergie, des associations et des coopératives citoyennes, en vue d'accroître l'indépendance énergétique de son territoire. Cette dynamique a donné lieu à l'organisation, avec le SIPPAREC*, d'une visite d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective installée sur la toiture de l'école Paul Langevin de Bobigny, en juin 2023.

Dans le cadre de la Loi APER*, l'ALEC-MVE s'est impliquée en accompagnant les collectivités dans la définition de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables à travers l'organisation d'ateliers et de cartes des différents potentiels énergétiques renouvelables, qui ont servi à la consultation et à la délibération au sein de 12 villes (Saint-Mandé, Charenton-le-Pont, Livry-Gargan, Bobigny, Pantin, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais).

En coopération avec l'AREC IDF, les ALEC de la région et des Syndicats d'énergie, l'Agence a participé au lancement du réseau des Générateurs d'Île-de-France en novembre 2023, et propose à ses collectivités adhérentes un guichet unique d'accompagnement renforcé sur le photovoltaïque et l'éolien. En été 2023, l'ALEC-MVE a accompagné les Villes de Montreuil et de Vincennes pour l'identification du potentiel photovoltaïque de 56 bâtiments de ces collectivités.

L'ALEC-MVE a aussi participé au suivi de l'identification de projets de chaleur renouvelable au sein de l'EPT Est Ensemble, en vue de préfigurer un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial et contribue ainsi au suivi de 10 projets.

PERSPECTIVES 2024

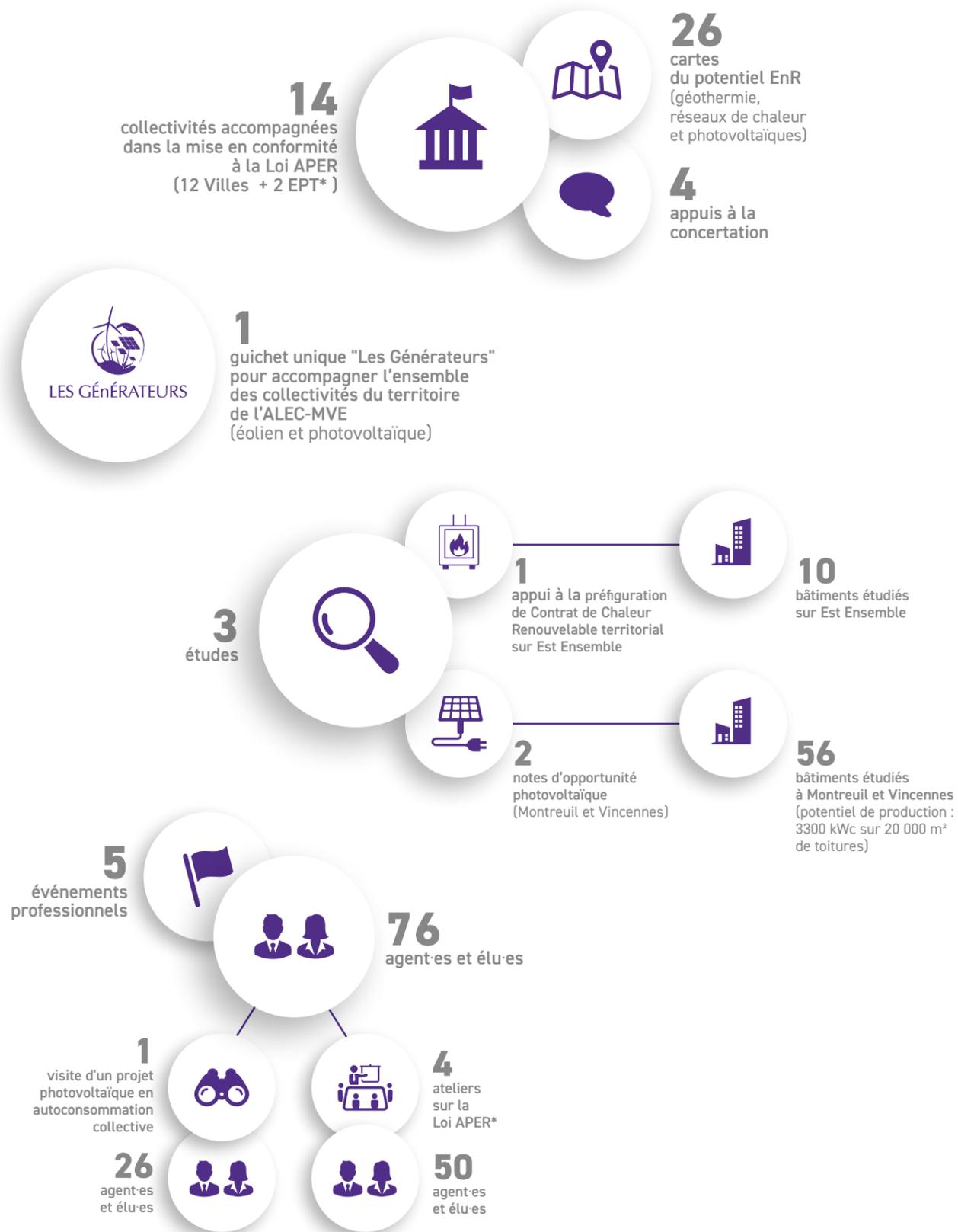
Dans le contexte du renforcement des obligations réglementaires et du renouvellement de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en 2025, l'ALEC-MVE poursuivra son accompagnement sur les EnR&R auprès des collectivités afin d'améliorer le taux d'autoproduction d'énergie renouvelable. Elle consolidera son rôle au sein des Générateurs Île-de-France, en apportant un conseil neutre relatif au photovoltaïque et à l'éolien, tant sur des aspects techniques, que juridiques et économiques. L'Agence renforcera également son accompagnement sur la filière chaleur renouvelable, en participant à l'émergence de projets sur son territoire.

* AREC IDF : Agence Régionale Énergie Climat d'Île-de-France / SIPPAREC : organisateur du service public et de la fourniture d'électricité pour le compte de 83 communes d'Île-de-France / Loi APER : Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables / EPT : Etablissement Public Territorial

ZOOM

LE RÉSEAU DES GÉNÉRATEURS ÎLE-DE-FRANCE

Créé par l'ADEME, le réseau des Générateurs compte à ce jour environ 70 conseillers dans 12 régions de France métropolitaine et outre-mer. L'Île-de-France a rejoint le réseau le 1^{er} juin 2023, et compte à ce jour sur la participation de différentes ALEC franciliennes (dont l'ALEC-MVE), d'associations et de Syndicats d'énergie. Ainsi, l'ALEC-MVE participe à la sensibilisation sur le photovoltaïque et l'éolien et favorise l'émergence de projets. En 2023, l'Agence a étudié 56 bâtiments du patrimoine public, et a identifié ainsi un potentiel d'environ 3300 kWc sur près de 20 000 m² de toitures.





TERTIAIRE PRIVÉ. Le dérèglement climatique est l'affaire de tous. Les entreprises du tertiaire privé, fortement implantées sur l'Est parisien, sont concernées par les enjeux de décarbonation de leurs activités. Ces entreprises sont fortement touchées par la crise énergétique en raison de l'augmentation du coût de l'énergie. Pour engager une transformation, le développement interne d'une culture de transition énergétique est indispensable.

RÉALISATIONS 2023

À la suite du travail de préfiguration du service d'accompagnement des entreprises privées, développé en 2022, l'ALEC-MVE construit un parcours ainsi que des outils techniques et financiers pour faire face à la demande grandissante. Ce travail a démarré par un diagnostic du tertiaire privé sur l'Est parisien. La typologie bâtiminaire, en termes de surface par m², révèle que les bâtiments de moins de 1 000 m² représentent la majorité sur le territoire de l'ALEC-MVE (70%). Parmi ces bâtiments, 55% d'entre eux sont des commerces, 21% des bureaux et 20% des cafés, restaurants et hôtels. Compte tenu de leurs activités, ces typologies du tertiaire sont des cibles difficiles à toucher, nécessitant un temps de mobilisation renforcé.

L'année 2023 a été particulièrement marquée par de nouvelles demandes axées sur la décarbonation des activités des entreprises, notamment des entreprises publiques et de l'ESS*, avec une intervention spécifique sur l'acculturation aux enjeux énergie carbone. En effet, les dernières données d'ENERGIF* font état d'un retard en matière de transition énergétique des entreprises de l'Est parisien. Le rythme d'effort à faire est de -2,2% d'émissions par an pour atteindre l'objectif de -60% d'émissions de GES* à l'horizon 2050, fixé par le décret éco-tertiaire. L'Agence a ainsi réalisé des événements de sensibilisation et de formation en entreprise sur la nécessité de mener une comptabilité carbone de leurs activités (3 scopes des bilans d'émissions de GES). Cela s'est traduit par l'animation d'un stand au sein du CIG* sur la sobriété et la maîtrise de l'énergie et

d'une conférence avec les chambres consulaires. Plus de 200 agent-es du CIG ont ainsi pu développer leurs connaissances et compétences sur ces thématiques. En parallèle de ces missions, les équipes de l'ALEC-MVE ont également travaillé à la mobilisation des entreprises et au développement de partenariat avec l'écosystème existant (les chambres consulaires, le réseau des FNAIM*, la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France, les réseaux des professionnels, etc). Plus de 6 entreprises ont sollicité l'Agence pour les accompagner dans la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique de leur bâtiment. Cependant, ces missions n'ont pas pu se poursuivre car le modèle économique de cette activité reste à construire.

PERSPECTIVES 2024

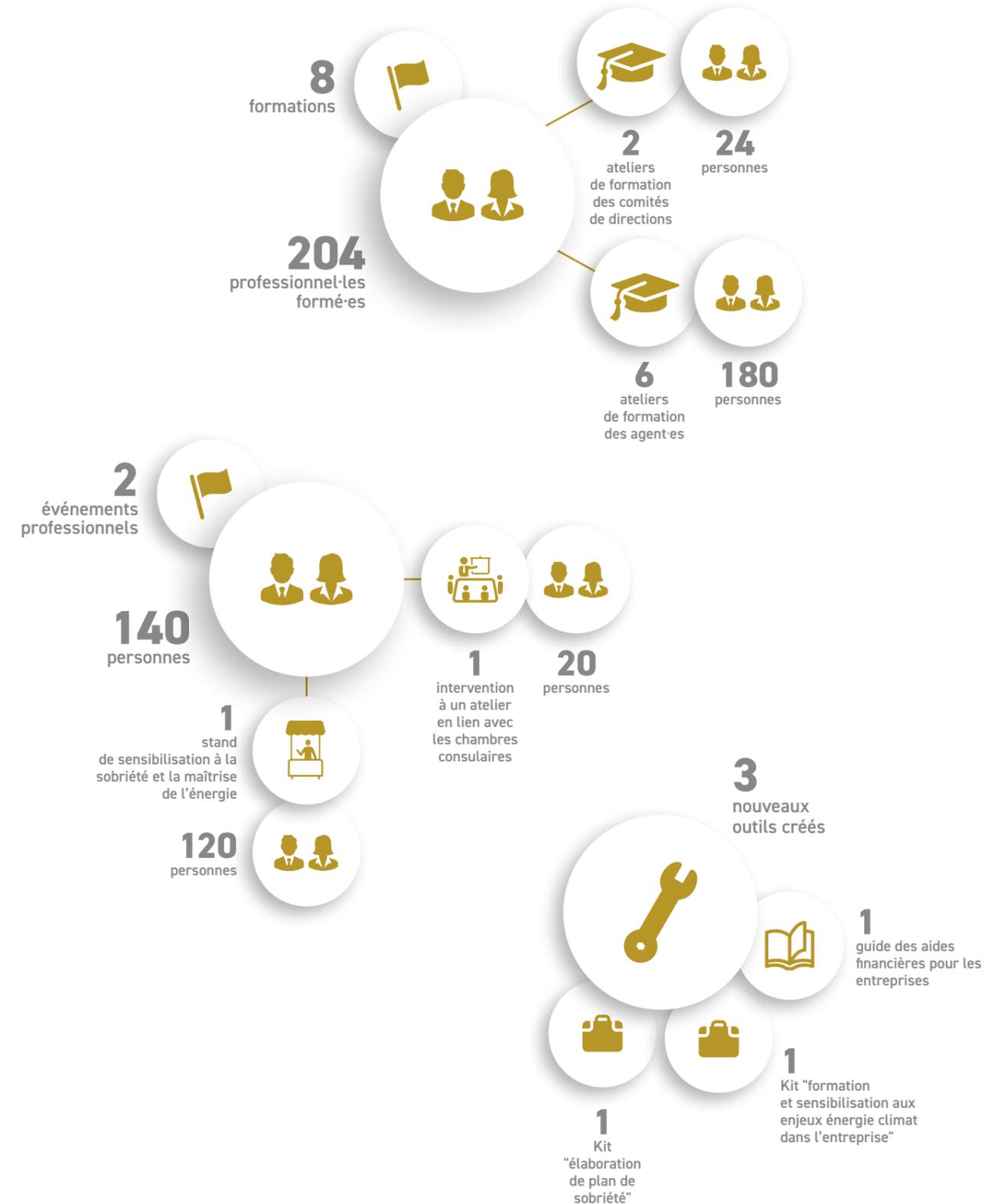
Une expérimentation portée par l'ADEME est en cours et devrait permettre de structurer un dispositif d'accompagnement des entreprises. Dans ce cadre, l'ALEC-MVE reste attentive à l'évolution de ce dispositif et proposera le cas échéant un accompagnement en lien avec les partenaires : les chambres consulaires et les Territoires adhérents à l'Agence.

* ESS : Économie sociale et solidaire / ENERGIF : application de visualisation cartographique des données du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France (ROSE) / GES : Gaz à effet de serre / CIG : Centre Interdépartemental de Gestion / FNAIM : Fédération nationale de l'immobilier / SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique

ZOOM

ACCOMPAGNER LA DÉMARCHE DE DÉCARBONATION DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION

Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne, est un établissement qui dispose d'un patrimoine important. L'Agence l'a accompagné pour faciliter la mise en œuvre de sa stratégie bas carbone, dans le contexte de crise énergétique de 2023. L'ALEC-MVE a ainsi accompagné et formé les agent-es, le comité de développement durable ainsi que les membres de la direction dans l'objectif de les sensibiliser aux enjeux énergétique et climatique et sur les concepts de sobriété énergétique.





Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Maîtrisez Votre Énergie • 35-37 avenue de la Résistance, 93100 Montreuil
01 42 87 13 55 • contact@agence-mve.org • www.agence-mve.org



Création et rédaction : ALEC-MVE - Juin 2024 - Imprimé sur papier recyclé. Couverture : Rencontres FLAME © Bruno Aussillou

